COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES



Bruxelles, le 4.9.2001 COM (2001) 469 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

Un cadre stratégique pour renforcer les relations de partenariat Europe-Asie

SOMMAIRE

	Synthèse	3
1.	Introduction	5
2.	Asie et Europe à l'aube du 21ème siècle	6
2.1.	Asie	6
2.2.	Europe	10
2.3	Contexte mondial	11
3.	Relations entre l'UE et les pays d'Asie: état des lieux	12
4.	Objectifs, priorités et mesures à prendre	17
4.1.	Objectifs généraux et priorités	17
4.2.	Mesures à prendre concernant l'Asie dans son ensemble	17
4.3.	Mesures à prendre concernant les différentes régions d'Asie	22
5.	Mise en œuvre et ressources	29
6.	Conclusions	31

Annexes statistiques

Liste des acronymes

Population et niveau de revenu de l'UE et de l'Asie

Flux de commerce et d'investissement UE-Asie

Aide accordée par l'UE à l'Asie

Un cadre stratégique pour renforcer le relations de partenariat Europe-Asie

Synthèse

La Commission a défini pour la première fois un cadre global des relations de la CE avec les pays d'Asie dans sa communication de 1994 intitulée "Vers une nouvelle stratégie asiatique". La présente communication actualise ce dispositif en tenant compte des événements importants qui se sont produits depuis lors et en instaurant un cadre stratégique complet de nos relations avec l'Asie et ses régions pour la décennie à venir.

Après avoir présenté les grands bouleversements économiques, politiques et sociaux qu'ont connus l'Asie, l'Europe et le monde au cours des dernières années, la présente communication fait le point de l'évolution des relations UE-Asie depuis 1994. Notre dialogue politique avec nos principaux partenaires dans la région s'est intensifié, au même titre que nos relations en termes de commerce et d'investissement (en dépit des conséquences de la crise asiatique). Notre coopération au développement et notre coopération économique avec les pays d'Asie ont enregistré une modeste progression. Il reste cependant beaucoup à faire, notamment pour approfondir et élargir notre dialogue politique, pour favoriser les flux bilatéraux d'échanges commerciaux et d'investissement, pour renforcer notre coopération au sein de l'OMC et pour faire en sorte que nos programmes d'aide en Asie puissent déployer pleinement leurs effets. Le degré de connaissance mutuelle entre nos deux régions demeure par ailleurs insuffisant.

En conséquence, la présente communication propose que nous arrêtions un cadre stratégique global de nos relations avec l'Asie pour la prochaine décennie qui s'inscrive dans l'objectif essentiel d'un renforcement de la présence politique et économique de l'UE dans la région visant à porter celle-ci à un niveau conforme au poids mondial croissant d'une UE élargie.

Nous devons en particulier:

- contribuer à la paix et à la sécurité en Asie et dans le monde en nous engageant davantage auprès de la région;
- renforcer encore les échanges commerciaux et les flux d'investissement réciproques;
- encourager le développement des pays les moins prospères de la région en nous attaquant aux racines de la pauvreté;
- contribuer à la protection des droits de l'homme et à la diffusion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de droit;
- conclure des alliances et des partenariats mondiaux avec les pays d'Asie, dans les enceintes internationales appropriées, pour nous permettre d'aborder ensemble les défis et les possibilités de la mondialisation et de renforcer nos efforts communs sur les questions d'environnement et de sécurité mondiales;
- favoriser une meilleure connaissance de l'Europe en Asie (et inversement).

Ces objectifs généraux et ces priorités donnent lieu à la définition plus précise d'une série de mesures à prendre concernant l'Asie dans son ensemble et ses quatre régions (Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie du Nord-Est, Australasie).

Le cadre stratégique global ainsi défini (qui pourra éventuellement être décliné par la suite en stratégies subrégionales spécifiques et en documents de stratégie par pays mettant l'accent sur la coopération au développement) servira aussi de point de départ précieux à une proposition

de révision du règlement ALA au cours du premier semestre 2002 (qui fera suite à une évaluation complète, qui vient de débuter). Il importera, pour l'avenir, de dresser périodiquement l'inventaire des progrès réalisés et il est suggéré de réviser et, si nécessaire, d'adapter la stratégie dans cinq ou six ans.

Pour que le présent cadre stratégique déploie pleinement ses effets, il est indispensable de garantir une cohérence entre les objectifs fixés et les ressources disponibles pour les atteindre. Notre priorité absolue est de veiller à une utilisation efficace et opportune des moyens alloués, conformément à la réforme en cours de notre aide extérieure. Une fois que nous y serons parvenus, nous pourrons mieux répondre à la question à long terme de savoir si, et dans quelle mesure, nous devons augmenter les ressources destinées à nos activités de coopération avec l'Asie.

En conclusion, la présente communication souligne que l'Asie est un partenaire économique et politique clé de l'Europe. Plus que jamais, l'UE et ses partenaires d'Asie doivent s'unir pour relever les défis mondiaux auxquels elles sont toutes deux confrontées et saisir les chances qu'elles doivent être en mesure de partager. Nos partenaires d'Asie sont invités à entamer de leur côté une réflexion sur les moyens d'aborder ensemble ces problèmes.

1. Introduction

Dans sa communication de 1994 intitulée "Vers une nouvelle stratégie asiatique"¹, la Commission fixait pour la première fois le cap à suivre dans nos relations avec la vaste région que constitue l'Asie et entendait bâtir un cadre plus global et équilibré dans lequel inscrire ces dernières.

Ce document stratégique de 1994, qui couvrait l'Asie du Sud, du Sud-Est et du Nord-Est, soulignait l'évolution économique rapide qu'avait connue cette région au cours des décennies écoulées et la nécessité d'y assurer à l'UE une présence réelle et dynamique. Il définissait les objectifs fondamentaux d'une position économique renforcée de l'Union sur le continent asiatique. Il s'agissait de contribuer à la stabilité politique de cette zone par un élargissement de nos relations politiques et économiques avec l'Asie dans son ensemble, d'y encourager le développement des pays les moins prospères et d'y permettre la diffusion de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme. Ce document avançait huit grandes priorités: poursuivre le renforcement de nos relations bilatérales, améliorer la visibilité de l'UE en Asie, favoriser la coopération régionale (en vue de promouvoir la paix et la sécurité), inciter l'Asie à jouer un rôle plus important dans les enceintes internationales, veiller à l'ouverture des marchés et à la création d'un cadre d'échanges non discriminatoire, contribuer à l'intégration des économies dirigées dans l'économie de marché, encourager le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays les moins riches, et faire prendre conscience de l'importance d'une approche coordonnée de l'UE dans ses relations avec la région asiatique.

Cette stratégie a par la suite fait l'objet, pour des pays ou des secteurs déterminés, d'une série de communications plus ciblées traitant par exemple de nos relations avec la Chine, l'Inde, l'ANASE, l'Indonésie, du processus ASEM ainsi que des domaines de l'énergie et de l'environnement².

Dans l'ensemble, la stratégie asiatique de 1994 nous a été très précieuse (pour une évaluation de sa mise en œuvre, voir le chapitre 3 ci-dessous). À bien des égards, les questions qui y sont soulevées et les réponses qui y sont apportées restent dans une large mesure valables. Mais le monde de 1994 n'est plus celui d'aujourd'hui. L'Asie comme l'Europe ont connu d'importants changements, tant économiques que politiques, et la mondialisation s'est accélérée (avec la multiplication des avantages et des inconvénients qu'elle implique). Au cours des années à venir, l'UE vivra encore une nouvelle transformation: la perspective de l'élargissement, le marché unique et la monnaie unique, qui déploieront pleinement leurs

COM(94) 314 du 13 juillet 1994.

Par exemple, "Une politique à long terme des relations entre la Chine et l'Europe" (COM(95) 279 du 05.07.1995), "Partenariat renforcé UE-Inde" (COM(96) 275 du 25.06.1996), "Pour une nouvelle dynamique dans les relations entre l'UE et l'ANASE" (COM(96) 314 du 03.07.1996), "Stratégie de coopération entre l'Europe et l'Asie dans le domaine de l'énergie" (COM(96) 308 du 18.07.1996), "L'Union européenne et Hong-Kong: l'après 1997" (COM(97) 171 du 23.04.1997), "Perspectives et priorités pour le processus ASEM" (COM(97) 1239 du 26.06.1997), "Une stratégie de coopération Europe-Asie dans le domaine de l'environnement" (COM(97) 490 du 13.10.1997, "Vers un partenariat global avec la Chine" (COM(98) 181 du 25.03.1998), "L'Union européenne et Macao: après l'an 2000" (COM(99) 484 du 12.11.1999), "Développement de relations plus étroites entre l'Indonésie et l'Union européenne" (COM(00) 50 du 02.02.2000), "Perspectives et priorités du processus ASEM (réunion Asie-Europe) pour les dix années à venir" (COM(00) 241 du 18.04.2000).

effets, et la poursuite d'une coordination renforcée des politiques communautaires, à la fois sur le plan de la politique étrangère et sur celui de la justice et des affaires intérieures.

La présente communication vise à réexaminer et à actualiser notre position à l'égard de l'Asie, à établir un nouveau cadre stratégique qui tienne compte des changements intervenus depuis 1994 et à définir une approche stratégique cohérente, globale et équilibrée de nos relations avec l'Asie pour la prochaine décennie.

2. ASIE ET EUROPE A L'AUBE DU 21EME SIECLE

2.1. <u>Asie</u>

On prétend çà et là que le terme même "d'Asie" porte à confusion, dans la mesure où il applique une homogénéité artificielle à la géographie économique et politique extrêmement diverse de cette région. Les étiquettes sont réductrices et c'est bien la réalité de l'Asie qui est d'une importance capitale pour l'UE. Le présent document couvre les pays qui s'étendent de l'Afghanistan, à l'ouest, au Japon, à l'est, et de la Chine, au nord, à la Nouvelle-Zélande, au sud, ainsi que toute la zone comprise entre ces quatre points. Il englobe donc les pays de l'Asie du Sud, du Sud-Est et du Nord-Est qui entrent dans la définition courante de l'Asie (et sur lesquels portait la stratégie de 1994). Il inclut aussi pour la première fois l'Australasie, les liens économiques et politiques de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande avec leurs voisins du nord et leur proximité géographique étant suffisamment importants pour que l'Australasie soit considérée dans la présente communication comme partie intégrante de la région Asie et Asie-Pacifique au sens large³.

Le présent document <u>ne couvre pas</u>, en revanche, certains autres pays ou régions susceptibles d'être considérés comme faisant géographiquement partie de l'Asie au sens large et de la région Asie-Pacifique - la façade de la Russie sur le Pacifique, l'Asie centrale, les pays en développement du Pacifique - ni les pays du Golfe ou du Proche-Orient. À des degrés divers, ceux-ci entretiennent des relations politiques (et parfois économiques) notables avec l'Asie dans son ensemble, qui sont essentielles pour comprendre le contexte asiatique. Ces pays ou régions portent toutefois principalement leur attention ailleurs et nos relations avec eux sont traitées dans un autre cadre.

Photographie instantanée de l'Asie⁴

Population PIB Émissions de CO₂
3,3 milliards d'habitants 7 440 milliards d'USD 7,4 milliards de tonnes
(56% de la population mondiale) (26% du PIB mondial) (33% du total mondial)

Revenus par habitant

Cambodge 260 USD Inde 450 USD Chine 780 USD

Malaisie 3 400 USD Corée du Sud 8 490 USD Japon 32 230 USD

Nombre de personnes vivant avec moins de 1 USD par jour **800 millions** (66% des pauvres dans le monde)

Part de l'Asie dans le commerce mondial 25,3% (pays industrialisés d'Asie 14,2%, pays en développement d'Asie 11,1%)

Part de l'Asie dans les exportations et les importations de la CE **21,1% et 31,2%** (pays industrialisés d'Asie 10,6% et 13,0%, pays en développement d'Asie 10,5% et 18,2%)

Exportations de l'UE vers l'Asie en % du PIB de l'UE 2,3%

Outre son poids démographique et économique, l'Asie est le berceau de plusieurs des grandes religions du monde et sa richesse culturelle n'a pas d'équivalent. Elle abrite de longue date en son sein diverses sources de tensions ou de conflits (au Cachemire, au Sri Lanka, aux frontières de l'Afghanistan, à Aceh et Mindanao, dans le détroit de Taïwan, dans le sud de la Mer de Chine et dans la péninsule coréenne par exemple). Plusieurs États asiatiques disposent de l'arme atomique et certains suscitent des craintes persistantes du point de vue de la prolifération des armes nucléaires. L'Asie compte par ailleurs deux tiers des populations pauvres du monde, puisque 800 millions de personnes y vivent avec moins d'un USD par jour. La sécurité alimentaire, la santé et l'accès aux services de base restent des préoccupations omniprésentes dans la plupart des pays à faible revenu de la région. Les grandes disparités de revenus et la profonde inégalité des chances qui caractérisent l'Asie constituent toujours un défi pour un grand nombre de pays à niveau de revenu intermédiaire. En ce qui concerne la maîtrise des problèmes environnementaux mondiaux, régionaux et locaux, l'Asie a aussi un rôle crucial à jouer, qui doit être à la hauteur du poids géographique, démographique et industriel de la région, de l'importance de ses ressources naturelles et de sa biodiversité, et de la rapidité de l'évolution économique et démographique constatée dans tout le continent. À titre d'exemple, la région représente quelque 33% des émissions mondiales de CO₂⁵ et les questions liées aux changements climatiques, à la consommation et à l'efficacité

Ces chiffres, ainsi que ceux qui figurent dans la "photographie instantanée de l'UE" dans la suite du présent document, proviennent du "Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001" de la Banque mondiale (données relatives à la population et au PIB, 1999; données relatives aux émissions de CO₂, 1996) et d'Eurostat (données relatives au commerce, 2000).

En 1996, l'Asie dans son ensemble représentait quelque 33% des émissions mondiales de CO₂ (États-Unis 23% et UE 14%). Sur le total asiatique, près de 85% des émissions étaient imputables aux cinq principaux pays industrialisés ou en voie d'industrialisation de la région (Chine, Japon, Inde, Corée du Sud et Australie).

énergétiques, à la protection des forêts et des eaux, ainsi qu'à la biodiversité figurent nécessairement parmi les priorités de l'agenda régional et mondial.

Au cours des dernières décennies, certaines régions d'Asie ont vécu, grâce à des stratégies de développement diverses mais efficaces, une mutation économique qui a amélioré le niveau de vie de centaines de millions de personnes (en dépit de la récente crise est-asiatique). Le coût social et environnemental d'une transformation aussi rapide doit encore être pris en compte sous tous ses aspects, d'autant que l'Asie est confrontée aux mêmes défis mondiaux que l'Europe, qu'il s'agisse de l'instabilité économique, de la dégradation de l'environnement, du fléau du sida ou de la criminalité transnationale. Pourtant, elle a aussi profité des possibilités offertes par la mondialisation et bon nombre de pays de la région ont fait la preuve de leur habileté à les exploiter pleinement.

Les réalités sont par ailleurs extraordinairement diverses d'un bout à l'autre du continent asiatique. Celui-ci compte trois des cinq pays les plus peuplés du monde (la Chine, l'Inde et l'Indonésie) et certains des moins peuplés (Brunei, le Bhoutan, les Maldives), ainsi que les pays présentant respectivement la plus forte et la plus faible densité de population de la planète (c'est-à-dire Singapour et la Mongolie). L'Asie compte aussi quelques-uns des pays les plus riches de la planète (le Japon, Singapour et l'Australie) et des plus pauvres (de l'Afghanistan à la Corée du Nord)⁶. La diversité culturelle et religieuse de la région, reflet de l'histoire des civilisations de l'Asie du Sud et du Sud-Est, de la Chine, du Japon et de la Corée, et produit des multiples héritages culturels de l'Australasie, est elle aussi extrêmement riche. Et pourtant, cette pluralité peut aussi être à l'origine de tensions ou de divisions ethniques et religieuses profondes qui menacent dans certains cas de déchirer le tissu social. La diversité politique n'est pas en reste, avec le cas de l'Indonésie, qui n'a émergé que récemment d'une longue période de "démocratie dirigée", et d'autres pays, qui demeurent sous le joug d'une dictature militaire ou théocratique. Il ne faudrait pas oublier non plus la considérable richesse - ethnique, sociale ou culturelle - à l'intérieur même de certains pays de la région, que ce soit l'Inde, la Chine, l'Indonésie, les Philippines ou la Birmanie/Myanmar.

Depuis l'élaboration de la stratégie de 1994, l'Asie a changé de visage, sur le plan tant économique que politique. L'optimisme économique croissant qui a marqué l'Asie de l'Est durant plusieurs décennies a été frappé de plein fouet par la crise financière et économique de 1997. Amorcée par l'effondrement financier de la Thaïlande, cette crise a rapidement fait tache d'huile dans toute la région. Presque partout dans la partie orientale du continent, elle a été provoquée par des problèmes intérieurs - gouvernance des marchés financiers et des entreprises, gestion de l'endettement et responsabilité démocratique - et par des difficultés extérieures liées à une demande cyclique d'exportations essentielles, ainsi que par la mobilité et la volatilité des mouvements de capitaux à court terme. Les conséquences à la fois sociales et politiques de cette crise ont été dévastatrices, entraînant la chute de plusieurs gouvernements de la région et plongeant notamment l'Indonésie dans un marasme d'une extrême gravité.

Le redressement relativement rapide de la zone a confirmé le dynamisme naturel des économies émergentes de l'Asie de l'Est. L'Europe y a apporté une contribution décisive en

Huit pays d'Asie ont été classés par les Nations unies dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA): Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Maldives, Népal, Birmanie/Myanmar, Cambodge et Laos (auxquels s'ajoute le Yémen, qui n'entre pas dans le cadre du présent document). La Corée du Nord, tout en ne figurant pas sur la liste des PMA, peut aussi être considérée comme l'un des pays les plus pauvres du monde.

maintenant ses marchés ouverts et en tenant les promesses, en termes de commerce et d'investissement, qu'elle avait annoncées lors du deuxième sommet de l'ASEM en avril 1998 à Londres. La crise a modifié les flux d'échanges de telle sorte que le déficit commercial de l'UE à l'égard de l'Asie est passé de 13,3 à 121,5 milliards d'euros entre 1996 et 2000⁷. Elle a néanmoins fait prendre conscience de la nécessité impérieuse, pour tous les pays concernés (le Japon autant que la Chine et d'autres économies émergentes de la région⁸), de poursuivre une réforme énergique de leur secteur financier, de la gestion de leurs entreprises et de leur politique sociale⁹.

En Asie du Sud, notamment en Inde, les réformes économiques récemment engagées ont été bénéfiques et ont permis d'enregistrer un taux de croissance plus modeste, mais régulier. Les réformes de cette nature doivent se poursuivre et se diffuser dans tous les pays de la région si ceux-ci veulent tirer pleinement parti des possibilités de flux d'échanges commerciaux et d'investissements qui s'ouvrent à eux.

Le paysage politique de l'Asie s'est lui aussi métamorphosé ces dernières années. Dans le sous-continent, les tensions actuelles entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire ont désormais pris une dimension nucléaire. En Asie du Sud-Est, la transition politique et la crise économique de l'Indonésie ont permis de poser les fondements d'une démocratisation et d'une meilleure gouvernance, malgré la pression exercée par certaines forces centrifuges qui pourraient menacer l'intégrité du pays. L'ANASE a étendu ses rangs à la Birmanie/Myanmar, au Cambodge et au Laos, tandis que le Timor oriental, qui devrait accéder très prochainement à l'indépendance, pourrait y poser à brève échéance sa candidature et devenir ainsi le 11ème membre de l'Organisation. En Asie du Nord-Est, la "politique de rayonnement" du président Kim Dae Jung a profondément modifié les perspectives de paix dans la péninsule coréenne, tandis que la Chine poursuit ses réformes tant économiques que sociales et continue à exercer une influence économique et politique croissante dans toute la région, se montrant plus revendicatrice dans la gestion de ses intérêts régionaux et mondiaux.

La fin des années 1990 a en outre vu une intensification notable des efforts de dialogue et de coopération entrepris au niveau régional, en particulier en Asie de l'Est, qui ont abouti à la naissance du dialogue "ANASE + 3" (après l'admission de l'Asie de l'Est dans l'ASEM), au renforcement progressif du FRA, enceinte dont le but est de favoriser la confiance, et à une multiplication des signes indiquant de plus en plus nettement l'émergence d'une conscience identitaire est-asiatique (peut-être due en grande partie au sort commun vécu lors de la crise financière). Parallèlement, l'ANASE elle-même semble avoir perdu un peu de son dynamisme ces dernières années, ce qui traduit d'une part les préoccupations internes de l'Indonésie et d'autre part la complexité de certains des problèmes auxquels l'ANASE a été confrontée (par exemple pour achever la zone de libre échange asiatique, pour trouver des solutions à la crise financière et pour accueillir trois nouveaux membres). En Asie du Sud,

_

En 2000, l'UE présentait un déficit commercial total de 86,9 milliards d'euros, décomposé en un déficit de 121,5 milliards d'euros avec l'Asie (plus 6,7 milliards d'euros avec la CEI, 4,9 milliards d'euros avec les pays ACP et 1,0 milliard d'euros avec l'Amérique centrale et latine), et un excédent de 67,2 milliards d'euros avec le reste du monde.

La récession persistante que connaît le Japon a empêché ce pays de jouer son rôle moteur traditionnel en absorbant les exportations de la région dans son ensemble, rôle qui, pour le moment du moins, est largement repris par l'UE et les États-Unis.

L'UE a également apporté une contribution notable par des conseils donnés lors de l'élaboration de politiques sociales, au lendemain de la crise asiatique, en particulier par l'intermédiaire du fonds de soutien ASEM et du réseau européen d'expertise financière (EFEX).

qui se distingue à plusieurs titres du reste du continent, l'ASACR offre la possibilité d'une vaste coopération régionale dans des domaines très divers, même si les tensions politiques continuent à entraver la création de la "zone de libre échange sud-asiatique" proposée, étape essentielle sur la voie de l'insertion de cette région dans l'environnement économique international.

2.2. Europe

Le poids économique global de l'Europe est comparable à celui de l'Asie, bien que réparti entre une population nettement moins nombreuse et plus riche. L'Europe, comme l'Asie, bénéficie d'une grande diversité de traditions culturelles et linguistiques, mais notre héritage commun (de conflits autant que de coopération) nous a amenés à entreprendre la plus vaste opération d'intégration jamais réalisée dans l'histoire, avec un marché unique formant un seul espace économique européen, et depuis 1999, une monnaie unique de rang mondial. Cette intégration nous a aussi permis de jouir de plus d'un demi-siècle de paix sur notre sol et de nous préparer maintenant à réunifier une Europe plus large que l'idéologie avait divisée par le passé. Les années 1990 ont néanmoins vu l'éclatement d'une série de conflits ethniques meurtriers aux frontières de l'Union, qui constituent la plus lourde menace pour la paix et la sécurité européennes depuis la fin de la guerre froide.

	Photographie instantanée de l'UE											
UE 15	Population 375 millions d'habitants (6% du total mondial)	PIB 8 213 milliards d'USD (28% du total mondial)	Émissions de CO ₂ 3,1 milliards de tonnes (14% du total mondial)									
Candidats	Population 168 millions d'habitants	PIB 556 milliards d'USD	Émissions de CO ₂ 1 milliard de tonnes									
UE + candidats	Population 544 millions d'habitants (9% du total mondial)	PIB 8 769 milliards d'USD (30% du total mondial)	Émissions de CO ₂ 4,1 milliards de tonnes (18% du total mondial)									
	Re	evenus par habitant										
	UE 15 Candidats UE + Candidats	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	21 877 USD 3 306 USD 16 131 USD									
Comn	nerce intracommunautaire	UE 15 dans le commerce mond 23,3% Commerce ex commerce de l'UE 37,7%	dial térieur de l'UE 14,4 %									

L'Europe elle-même a entrepris une transformation importante ces dernières années. La naissance de l'Union européenne, consacrée par le traité de Maastricht en 1992, a coïncidé avec l'achèvement effectif du marché unique, dont la réalisation avait été engagée dans les années 1980. Depuis lors, le lancement de l'euro en 1999 a instauré une union économique et monétaire complète, qui concerne la plupart de nos États membres, et créé une nouvelle grande monnaie mondiale. Les résultats économiques de l'UE se sont aussi notablement améliorés au cours des dernières années grâce à une croissance modérée mais constante, et à une faible inflation. Ils traduisent, d'une part, la vague de libéralisation et le nouvel esprit d'innovation qui touchent l'ensemble de l'industrie européenne, et d'autre part, la discipline économique et monétaire nécessaire à intégration monétaire (ainsi que la volonté d'exploiter

pleinement les possibilités offertes par l'émergence de la société du savoir). Grâce à des fondamentaux macroéconomiques sains et aux réformes structurelles en cours, l'UE et ses États membres constitueront un pôle de croissance et de stabilité important dans l'économie mondiale.

La phase préparatoire à l'élargissement de l'UE à partir de 2003, dans l'objectif final d'une Union européenne comprenant jusqu'à 28 membres et une population de 544 millions d'habitants, est déjà bien avancée. Les traités de Maastricht et d'Amsterdam, qui ont institué en 1993 une politique étrangère et de sécurité commune (renforcée à partir de 1999 par une politique européenne de sécurité et de défense) et accordé davantage de place aux questions liées à la justice et aux affaires intérieures (tant dans le premier que dans le troisième "piliers"), ont par ailleurs transformé les relations extérieures de l'UE. Le traité de Nice, lorsqu'il aura été ratifié, consolidera encore les institutions de l'UE et préparera le terrain à l'élargissement. La Commission elle-même a aussi connu des changements notables sous la forme d'un recentrage de ses priorités et de ses ressources, ainsi que d'une vaste réforme, en cours, de la gestion de son aide extérieure.

2.3 Contexte mondial

L'Asie et l'Europe ont évolué, au même titre que le contexte dans lequel nous vivons. La mondialisation n'est pas vraiment en soi un phénomène nouveau, les 18ème et 19ème siècles ayant déjà profondément bouleversé l'organisation de l'économie mondiale. Ce qui est nouveau ces dernières années, en revanche, c'est la <u>rapidité</u> avec laquelle les événements qui interviennent dans une région du monde influent sur la situation d'une autre, et le <u>degré</u> de cette <u>interdépendance</u> économique, politique et sociale. Il est possible que la crise qui a frappé l'Est asiatique ait importé dans les pays voisins la dépendance de cette région à l'égard des flux de capitaux internationaux et souligné une nouvelle fois la fonction importante de moteur de la croissance et de la reprise qu'exerce le commerce international. L'Europe n'en est pas moins soumise, elle aussi, aux mêmes disciplines de marché et ne doit pas se montrer moins vigilante quant à la nécessité d'une bonne gouvernance du secteur financier et des entreprises ou à la nécessité d'appliquer des politiques sociales d'un coût financièrement supportable qui répondent rapidement aux besoins.

L'interdépendance mondiale croissante implique aussi des responsabilités mondiales de plus en plus grandes. L'UE et ses partenaires d'Asie ont un intérêt commun à promouvoir la paix et la sécurité au niveau mondial, à renforcer l'efficacité des Nations unies et à aborder les problèmes d'environnement planétaires. Il est par ailleurs dans notre intérêt commun de prendre des mesures pour atténuer le versant négatif de la mondialisation, de lutter contre la criminalité transfrontalière (notamment le trafic de femmes et d'enfants, de migrants clandestins et de stupéfiants, ainsi que le blanchiment d'argent) et le terrorisme, et de combattre les fléaux mondiaux de la pauvreté et des maladies transmissibles. Le VIH/sida en particulier se propage rapidement dans certaines régions d'Asie, ce qui, outre le coût dramatique en vies humaines, pourrait avoir une incidence économique grave.

Autant que des défis, la mondialisation porte bien entendu en elle des possibilités. Bon nombre de pays d'Asie, en particulier dans la partie orientale de la région, ont largement bénéficié, grâce à leurs exportations et aux investissements étrangers, de plusieurs décennies de forte croissance (dont la crise est-asiatique ne devrait constituer qu'un correctif passager). De la même façon, la croissance de l'Europe, plus lente et plus mûre que celle de l'Asie, est dans une large mesure tributaire du commerce extérieur et de l'investissement, mais aussi des

avantages procurés par le système ouvert et encadré du commerce multilatéral instauré par le GATT et l'OMC aujourd'hui.

L'UE et ses partenaires d'Asie ont donc un intérêt commun à voir ce système se consolider encore, notamment par l'ouverture rapide d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Ces négociations, si elles portent sur un ordre du jour complet intégrant des points essentiels comme l'investissement et la concurrence, seront capitales pour revitaliser la croissance asiatique après la crise financière et plus particulièrement pour encourager des flux d'investissement direct étranger vers l'Asie. Le renforcement du système de commerce multilatéral est encore plus important pour les pays asiatiques pauvres, qui auraient beaucoup à perdre d'un éventuel déplacement des priorités du multilatéralisme vers des accords de commerce plurilatéraux ou bilatéraux, surtout si ceux-ci ont finalement davantage pour effet d'introduire des distorsions dans les échanges que de favoriser le commerce ou si les pays les plus pauvres en sont purement et simplement exclus.

C'est pourquoi l'UE et ses partenaires asiatiques devront s'allier pour renforcer encore l'OMC et parvenir à une nouvelle réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges à l'échelle mondiale. L'intégration de la Chine dans l'OMC, si elle est couronnée de succès, sera de ce point de vue déterminante. Parallèlement, il faudra absolument que les pays en développement de la région (au même titre que les pays industrialisés) élaborent un cadre politique solide pour tirer pleinement parti des chances offertes par la mondialisation. S'ils ne le font pas, la marginalisation des 800 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté en Asie pourrait encore s'accentuer.

De même, il est dans notre intérêt commun que l'Asie et l'Europe coopèrent pour intensifier les efforts entrepris par la communauté internationale dans le domaine des changements climatiques. Les pays industrialisés et en voie d'industrialisation de la région (en particulier le Japon, la Chine et l'Inde) ont un rôle essentiel à jouer en contribuant à faire avancer l'agenda environnemental mondial. Il faut reconnaître que des pays d'Asie de premier plan ont déjà pris des mesures énergiques pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, même s'ils n'ont pas contracté d'engagements formels de réduction ou de limitation dans le cadre du protocole de Kyoto. L'UE, en collaboration avec d'autres pays industrialisés, doit continuer à soutenir ces efforts par des transferts de technologie et une assistance correspondant aux besoins. Pour protéger les générations futures de nos deux régions, et du monde entier, il sera absolument indispensable de s'efforcer sans relâche d'obtenir que la communauté mondiale s'engage pleinement à enrayer les changements climatiques.

L'information s'est elle aussi mondialisée dans les années 1990, grâce à l'Internet et au courrier électronique. Cette révolution n'a pas encore donné sa pleine mesure, mais le champ qu'elle ouvre au contact direct et immédiat transforme déjà nos relations avec les régions même les plus lointaines de la planète. L'accès à l'information sera déterminant dans la capacité d'une société de saisir ces nouvelles chances et le comblement du "fossé numérique" tant à l'intérieur de nos sociétés qu'entre les sociétés revêtira une importance capitale.

3. RELATIONS ENTRE L'UE ET LES PAYS D'ASIE : ETAT DES LIEUX

Il est certain que les relations de l'UE avec les pays d'Asie ont considérablement évolué ces dernières années et que l'approche équilibrée et globale à laquelle appelait la stratégie de 1994 a joué un rôle essentiel dans l'actualisation de notre rapport avec cette vaste région.

Beaucoup a été fait depuis 1994, même si la marge laissée à une possible intensification des relations reste encore importante.

Depuis 1994, notre **dialogue politique** avec nos principaux partenaires de la région s'est très nettement renforcé grâce à l'ASEM (Rencontre Asie-Europe), aux nouveaux dialogues avec la Chine, l'Inde, le Japon et (bientôt) la Corée, au dialogue UE-ANASE actuel, notamment le Forum régional de l'ANASE (FAR) auquel l'UE participe activement, et à la poursuite de contacts de haut niveau avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'UE a continué à contribuer avec dynamisme aux questions de paix et de sécurité dans la région, par exemple en apportant son soutien à la mise en place d'un gouvernement démocratique au Cambodge et au Timor oriental, en aidant les réfugiés présents en Afghanistan et en provenance de ce pays, en encourageant le dialogue inter-coréen et en prenant part aux travaux de la KEDO. L'Union européenne a également instauré un dialogue important sur les droits de l'homme avec la Chine (et espère faire de même avec la Corée du Nord). Elle soutient résolument les efforts menés en Indonésie pour renforcer la gouvernance et la participation de la société civile. En ce qui concerne les relations avec la Birmanie/Myanmar et le Pakistan, elle continue à encourager l'ouverture de ces pays à la démocratie.

C'est sur ces bases solides que nous pouvons nous appuyer pour intensifier notre dialogue avec les pays asiatiques. Nous devrions être en mesure d'examiner des questions sur lesquelles nos positions divergent et de dégager les sujets dans lesquels nous partageons les mêmes préoccupations. Il convient surtout d'insister sur les domaines présentant une possibilité de collaboration entre l'UE et ses partenaires d'Asie dans le but de relever les défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés. Enfin, nous devrions aussi accroître nos efforts communs pour renforcer les institutions internationales dont nous dépendons tous.

Le cadre institutionnel de nos relations avec l'Asie varie selon les pays, ¹⁰ et seul un petit nombre d'entre eux ont conclu des accords de coopération très complets ("troisième génération") avec la CE. De ce point de vue, l'Asie est très en retard par rapport à d'autres régions comme l'Amérique latine, la Méditerranée et la CEI. Une actualisation des fondements institutionnels de nos relations avec nos principaux partenaires asiatiques permettrait une approche plus cohérente de l'ensemble des questions qui nous concernent (dans les domaines politique et économique, ainsi qu'en matière de sécurité et de développement), donnerait un puissant élan à l'approfondissement de notre dialogue et de notre coopération dans tous les domaines et signifierait officiellement et clairement la volonté des deux parties de faire passer leur relation à un stade supérieur.

L'UE et l'Inde: partenariat entre les deux plus grandes démocraties du monde

Le premier sommet UE-Inde de Lisbonne, en juin 2000, a marqué un tournant dans notre partenariat. Il est convenu d'unir les efforts des deux parties pour aborder les défis mondiaux de la promotion de la

10

La CE est liée par des accords de coopération complets (comprenant des clauses par lesquelles les deux partenaires s'engagent à respecter les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'État de droit, et des clauses prévoyant la suspension éventuelle de l'accord) avec cinq pays d'Asie – Népal, Laos, Cambodge, Bangladesh et Corée du Sud; un accord similaire a été négocié, mais non encore conclu ou signé, avec le Pakistan. D'autres accords analogues (mais sans clause de suspension) régissent les relations de la CE avec quatre pays – Inde, Mongolie, Sri Lanka et Viêt-Nam – et avec Macao. Un accord de coopération "ancien modèle" est encore en vigueur avec 9 des pays membres de l'ANASE (le Viêt-Nam, le Laos et le Cambodge y ayant souscrit en complément des accords bilatéraux distincts qu'ils ont conclus ultérieurement), ainsi qu'avec la Chine. Nos relations avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon sont régies par des déclarations communes.

paix et de la sécurité, de l'élimination des armes nucléaires, de la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale, des changements climatiques, et pour définir un agenda visant à faciliter notre collaboration afin d'exploiter pleinement le potentiel économique et commercial considérable de nos marchés respectifs et de renforcer notre coopération dans les domaines de la recherche, des sciences et des technologies¹¹.

L'UE entend par ailleurs collaborer étroitement avec l'Inde pour s'attaquer au problème crucial de l'élimination de la pauvreté. Depuis 1994, l'aide accordée par la CE en faveur de la réforme sociale en Inde, notamment dans l'enseignement primaire et les services de santé de base, a donné des résultats impressionnants.

Nos relations avec l'Asie en termes de commerce et d'investissement ont connu un essor sensible, en dépit des conséquences notables, à moyen terme, de la crise qui a frappé l'est du continent en 1997. En 2000, l'Asie représentait 21,1% des exportations totales de l'UE, ce qui en faisait notre troisième partenaire régional¹². En matière d'investissements, l'Asie dans son ensemble est restée la quatrième destination régionale des investissements de l'UE, puisqu'elle était destinataire de 6,8% des flux et de 9,2% des stocks d'investissement direct étranger de l'UE en 1999, dernière année pour laquelle nous disposons de chiffres¹³. L'essentiel de l'IDE de l'Union européenne continue cependant de se diriger vers l'Amérique du Nord, et les flux d'investissement direct étranger de l'UE vers l'Asie du Sud-Est en particulier n'ont pas encore surmonté la crise est-asiatique. Dans le cadre tant de notre dialogue bilatéral avec les partenaires clés de la région que de l'OMC, l'UE s'est systématiquement employée à réduire les obstacles aux échanges commerciaux et aux flux d'investissement dans les deux directions et à améliorer l'environnement institutionnel, juridique et réglementaire auquel sont confrontés nos opérateurs économiques. Nous avons aussi entrepris de grands efforts pour permettre aux PME européennes de mieux exploiter les possibilités d'échanges commerciaux et d'investissement en Asie grâce à nos programmes de coopération économique comme Asia Invest.

L'UE et le Japon: développement de notre coopération

Le Japon est le deuxième marché exportateur de l'UE (après les États-Unis) et un investisseur de premier plan dans l'Union. La bonne santé de l'économie japonaise est indispensable à notre propre prospérité comme à celle de ses voisins dans la région. Nos relations avec le Japon vont toutefois bien au-delà des liens purement économiques: notre coopération s'étend de plus en plus aux problèmes régionaux et mondiaux, notamment dans le cadre du nouveau plan d'action à adopter lors du sommet UE-Japon de 2001. Sur cette base, nous devons ces prochaines années donner une expression concrète à notre partenariat mondial dans les domaines politique, économique et social, tant auprès des institutions multilatérales que dans nos relations bilatérales.

Nous devons cependant renforcer encore notre dialogue et notre coopération avec l'Asie dans les domaines du commerce et de l'investissement, de même que sur les questions plus vastes de politique macro-économique. Au sein de l'OMC comme dans le cadre de nos entretiens

¹¹ La Commission a adopté en juillet un projet de décision du Conseil concernant la coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement de la République de

¹² L'Asie, qui a absorbé 21,1% de nos exportations (extracommunautaires) en 2000, se classe après l'Europe non communautaire (30,9%) et l'ALENA (28,4%), mais détient une part des échanges commerciaux supérieure à celle de la Méditerranée, de l'Amérique centrale et latine, des pays du Golfe et des pays ACP confondus (17,1%).

¹³ La part de 6.8% des investissements directs étrangers de l'UE détenue par l'Asie en 1999 la place au 4ème rang après l'ALENA (67,5%), l'Amérique centrale et latine (15,1%), et l'Europe non communautaire (7,5%), qui la devance d'un faible écart.

bilatéraux avec les partenaires asiatiques, nous devons redoubler d'efforts pour ouvrir davantage le système multilatéral qui régit le commerce et l'investissement, supprimer les obstacles non tarifaires au commerce et à l'investissement, et améliorer l'environnement juridique, réglementaire et technique destiné à nos opérateurs. Nous devons poursuivre nos travaux pour donner aux pays en développement les plus pauvres un meilleur accès aux marchés (responsabilité qui incombe aussi aux pays en développement plus avancés d'Asie). Et nous devons, enfin, intensifier le dialogue sur les questions de politique économique et financière, faire partager notre expérience de la coopération macro-économique régionale et encourager une utilisation très large de l'euro comme monnaie internationale.

Le financement de notre coopération avec les pays d'Asie en développement a connu une progression modérée ces dernières années. Elle représente en moyenne 438 millions d'euros par an pour la période 1996-2000 (aide au développement et coopération économique confondues), par rapport à 363 millions d'euros par an au cours de la période 1991-1995. L'accent de cette coopération a en revanche notablement évolué (80% de notre aide au développement consacrée à l'Asie étant affectée aux pays à faible niveau de revenu), tandis que de nouveaux programmes de coopération économique d'intérêt mutuel ont été surtout lancés en faveur des pays les plus avancés de la région. Aide communautaire et aide des États membres confondues, l'UE continue de fournir 30% de l'aide publique au développement octroyée à l'Asie¹⁴.

L'essentiel de cette assistance a été axé sur des mesures directes de réduction de la pauvreté, qui ont par exemple consisté à soutenir les secteurs de la santé et de l'éducation, le développement rural et le renforcement des capacités institutionnelles. Le secteur de l'environnement a lui aussi bénéficié d'un appui notable grâce à des programmes substantiels dans des domaines comme la protection des forêts, la biodiversité et les technologies environnementales. L'aide de l'UE s'est également attachée à intensifier les liens économiques entre nos deux régions, tant par l'amélioration du climat des échanges commerciaux et de l'investissement que par la promotion de contacts entre opérateurs économiques d'Europe et d'Asie.

Il reste cependant beaucoup à faire pour que les programmes d'aide de l'UE en Asie puissent déployer pleinement leurs effets potentiels. La Commission a déjà lancé une vaste réforme de la gestion de nos programmes d'aide extérieure, dont la mise en œuvre intégrale et efficace constitue pour nous une priorité à court terme. Les financements que nous accordons correspondent parfaitement à l'objectif de réduction de la pauvreté fixé dans la récente communication de la Commission sur la politique en matière de développement ¹⁵. Nous devons renforcer notre coopération économique avec l'Asie, dans l'intérêt des deux parties, et continuer à veiller à ce que les considérations environnementales soient pleinement intégrées dans nos activités de coopération, tout en développant nos travaux dans des domaines clés comme l'énergie, les technologies environnementales et la biodiversité.

La CE fournit aussi une **aide humanitaire** substantielle à l'Asie. Au cours des trois années 1998 à 2000, elle lui a ainsi accordé en moyenne 77,4 millions d'euros par an pour faire face à

15

En 1998-1999, les aides de l'UE représentent dans leur ensemble 30,4% de l'aide publique au développement totale accordée à l'Asie et placent l'UE après le Japon (50,9%), mais bien avant les États-Unis (9,2%). Ces chiffres peuvent être mis en regard de la part de 47,5% de l'UE dans l'aide publique au développement accordée au niveau mondial, sachant que la contribution du Japon et des

États-Unis s'élève respectivement à 27,2 et 16,2% (chiffres du CAD).

[&]quot;La politique de développement de la Communauté européenne", COM(2000) 212 du 26 avril 2000.

des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, ce qui représente 12,8% de l'aide humanitaire de la CE à l'échelle mondiale. Au cours de la seule année 2000, une aide humanitaire a été allouée à plus d'une douzaine de pays d'Asie, au gré des besoins. Des efforts particuliers ont été consentis en faveur de l'Afghanistan, du Cambodge, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Corée du Nord, de la Mongolie, des Philippines, de la Thaïlande (réfugiés birmans) et du Timor oriental. Au début de 2001, la CE a accordé une aide notable aux victimes du tremblement de terre de Gujarat, en Inde. Elle a poursuivi ses travaux en matière de prévention des catastrophes naturelles en lançant la deuxième phase du programme DipEcho financé en 2000¹⁶.

L'un des éléments qui semble ne pas avoir véritablement évolué est le degré de **connaissance réciproque** entre nos deux régions. Chaque partie conserve une vision stéréotypée de l'autre, l'Asie voyant toujours l'Europe comme introspective et désuète, et l'Europe considérant encore l'Asie comme un continent lointain et exotique, plus riche de risques que de potentiel. Il convient de ne pas ménager nos efforts pour faire mieux apprécier l'Europe en Asie. Pour cela, il est indispensable de renforcer et d'étendre notre réseau de délégations de la CE dans la région¹⁷.

L'UE et les pays émergents d'Asie de l'Est: ANASE et Chine

Après la crise économique, la croissance a repris dans la plupart des pays émergents de l'Asie de l'Est, dont la transformation actuelle modifie le paysage de la région. Les relations politiques et économiques de l'UE avec ces pays se sont nettement approfondies depuis 1994 et s'accompagnent d'un élargissement du champ de nos activités de coopération.

Nos relations avec la Chine continuent de s'intensifier par des contacts fréquents à tous les niveaux, de sommets annuels en réunions d'experts. La réunion ministérielle UE-ANASE de Vientiane en décembre 2000, qui a été très fructueuse, a défini les conditions d'un nouveau renforcement à long terme de notre relation et l'UE joue un rôle accru au sein du forum régional de l'ANASE.

Ces réseaux de contacts de plus en plus denses offrent une base solide à la fois pour des relations bilatérales renforcées dans les domaines politique, économique et social, et pour une approche commune des problèmes mondiaux. Les relations entre l'UE et l'Asie au cours des années à venir dépendront de notre capacité de faire valoir ces atouts pour parvenir à des résultats concrets.

Il sera par ailleurs important d'intensifier nos échanges dans les domaines de l'enseignement et de la culture (dans le cadre de nos programmes de coopération économique), d'élargir et d'organiser plus fréquemment la série de séminaires et de conférences de réflexion et d'élaboration de politiques s'adressant à des participants des deux régions, et de mettre davantage l'accent sur les activités d'information et de communication par l'intermédiaire de nos délégations et à l'aide de l'Internet.

L'Asie est le troisième bénéficiaire de l'aide humanitaire de la Communauté pour la période 1998-2000, après l'ex-Yougoslavie (36,8% du total des engagements) et les pays ACP (24,4%), et avant la CEI (7,9%), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (6,3%), et l'Amérique latine (6,1%).

L'UE dispose actuellement de 12 délégations dans la région, à Colombo, Dhaka, Islamabad, New Delhi, Bangkok, Hanoï, Jakarta, Manille, Pékin (plus un bureau à Hong-Kong), Séoul, Tokyo et Canberra. Deux d'entre eux (Hanoï et Colombo) ont été ouverts après 1994.

4. OBJECTIFS, PRIORITES ET MESURES A PRENDRE

4.1. Objectifs généraux et priorités

Les objectifs politiques généraux que poursuit l'UE dans ses relations avec l'Asie et d'autres régions du monde sont définis dans les traités CE et UE. Pour les traduire en priorités stratégiques claires et en mesures, nous devons appliquer une approche cohérente et globale, tout en tenant compte de la diversité de l'Asie. Cette approche doit être réaliste et ciblée, et fixer des priorités précises à atteindre dans les limites des ressources dont nous disposons. Elle doit mettre en évidence l'avantage comparatif de l'UE et la valeur ajoutée que nous pouvons apporter, traduisant ainsi, par exemple, le rôle de l'UE en tant que premier marché intérieur par la taille, première source d'investissement direct étranger et premier donateur d'aide publique au développement et d'aide humanitaire au monde. Notre approche doit aussi mettre l'accent sur les domaines dans lesquels l'expérience propre et la diversité de l'UE peuvent présenter un intérêt particulier pour aborder des questions telles que la coopération régionale et la politique sociale.

Notre démarche doit en particulier considérer les points qui seront demain à l'ordre du jour, c'est-à-dire l'agenda d'une Union européenne élargie, et leurs conséquences sur nos relations avec l'Asie dans chacun des trois piliers. Dans ce contexte, et à la lumière des objectifs généraux de l'UE, des résultats obtenus ces dernières années, des réalisations en cours et des nouveaux défis à relever, nous pouvons définir un objectif central appelé à guider le futur développement des relations UE-Asie pour la décennie à venir. Nous devons nous concentrer sur le renforcement de la présence politique et économique de l'UE dans toute la région et porter celle-ci à un niveau conforme au poids mondial croissant d'une UE élargie.

Pour y parvenir, nous devons en particulier veiller à:

- contribuer à la paix et à la sécurité en Asie et dans le monde en nous engageant davantage auprès de la région;
- renforcer encore les **échanges commerciaux** et les **flux d'investissement** réciproques;
- encourager le développement des pays les moins prospères de la région en nous attaquant aux racines de la pauvreté;
- contribuer à la diffusion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de droit:
- conclure des alliances et des partenariats mondiaux avec les pays d'Asie, dans les enceintes internationales appropriées, pour nous permettre d'aborder ensemble les défis et les possibilités de la mondialisation et pour renforcer nos efforts communs concernant les problèmes d'environnement et de sécurité dans le monde;
- favoriser une **meilleure connaissance de l'Europe en Asie** (et inversement).

4.2. Mesures à prendre concernant l'Asie dans son ensemble

A. En contribuant à la **paix** et à la **sécurité** dans la région et dans le monde, l'UE doit notamment veiller à

• renforcer son engagement auprès de l'Asie pour les **questions de sécurité mondiale et régionale** anciennes et nouvelles dans le cadre de nos relations tant bilatérales que régionales et dans celui des Nations unies; l'UE doit en particulier jouer un rôle dynamique

dans les enceintes de coopération régionale comme le FAR et dans les dialogues interrégionaux comme l'ASEM;

- soutenir les **efforts de prévention des conflits** et encourager un meilleur échange d'expérience entre l'Europe et l'Asie sur les mesures permettant de créer la confiance à long terme; la Commission sera notamment guidée par sa récente communication sur le sujet¹⁸, qui met l'accent sur les mesures préventives dans le cadre de la coopération et de la coordination internationales et mobilise plus efficacement tous les instruments de la Communauté;
- intensifier son dialogue et sa coopération avec l'Asie sur les questions de **justice** et d'**affaires intérieures**; des domaines comme les visas, le droit d'asile, l'immigration et les autres politiques liées à la libre circulation des personnes prennent une place grandissante dans nos relations avec l'Asie, comme avec d'autres régions; nous devons en outre renforcer nos efforts communs pour lutter contre la criminalité internationale, par exemple dans des domaines comme la lutte contre les stupéfiants, le trafic d'êtres humains et d'armes, le blanchiment d'argent, l'exploitation des migrants et la corruption.

Dans le cadre de nos relations avec l'Asie sur le plan politique et en matière de sécurité, nous devons:

- renforcer notre engagement dans les affaires de sécurité régionale et mondiale;
- approfondir notre dialogue et notre coopération concernant la prévention des conflits;
- intensifier notre coopération sur les questions de justice et d'affaires intérieures.

B. En renforçant les **flux de commerce et d'investissement réciproques** avec l'Asie, l'UE doit notamment veiller à:

- développer encore ses **relations économiques bilatérales** avec les partenaires asiatiques, en particulier en s'efforçant d'améliorer l'accès aux marchés et les conditions d'investissement de part et d'autre et en aidant les pays qui cherchent à instaurer un climat économique propice au commerce et à l'investissement; il faudra à cet effet redoubler d'effort pour réduire les obstacles techniques au commerce et favoriser la transparence et la prévisibilité dans la législation et la réglementation; nous devons par ailleurs nous efforcer de renforcer notre coopération avec les organisations régionales comme l'ANASE (qui contribuent à la libéralisation et font progresser les questions liées au commerce et à l'investissement) et examiner les moyens de resserrer nos liens avec les pays d'Asie en général dans les domaines du commerce et de l'investissement;
- contribuer à intensifier la **coopération du secteur privé** entre l'Europe et l'Asie, dans notre intérêt réciproque, en permettant des contacts entre opérateurs économiques des deux régions (des PME notamment); une attention particulière devra être accordée aux secteurs des hautes technologies qui détermineront notre avenir commun, par exemple les technologies de l'information et de la communication, les transports et l'énergie; la BEI continuera à jouer son rôle en soutenant les investissements européens dans la région;
- intensifier notre dialogue en matière de politique tant économique que financière et encourager une réforme approfondie des politiques visant les secteurs de la finance et des entreprises; l'expérience de l'UE en matière de coopération économique et financière peut

[&]quot;Communication sur la prévention des conflits", (COM(2001) 211 du 11 avril 2001).

présenter un intérêt particulier pour l'Asie et nous devons par ailleurs inciter cette dernière à exploiter pleinement les possibilités nouvelles offertes par l'euro;

- accorder aux pays en développement les plus pauvres un meilleur accès aux marchés, par exemple en mettant effectivement en œuvre l'initiative récemment adoptée "Tout sauf des armes" et en continuant à étendre notre système de préférences généralisées, mais aussi dans le cadre de l'application des politiques de la CE en vigueur; nous devons en outre encourager les pays à revenu intermédiaire de la région à s'impliquer davantage dans ce domaine;
- prendre en compte le rôle essentiel des transports dans le maintien et le développement des échanges commerciaux entre l'Europe et l'Asie, ainsi que l'interdépendance croissante des deux régions sur le plan de la demande et de l'offre d'énergie; une coopération entre l'Europe et l'Asie en matière de consommation énergétique tant dans les transports que dans l'industrie sera en outre nécessaire pour tenter de satisfaire aux objectifs du protocole de Kyoto concernant les changements climatiques.

En renforçant nos liens économiques et commerciaux avec nos partenaires asiatiques, nous devons:

- nous efforcer d'étendre nos relations économiques bilatérales en réduisant les obstacles non tarifaires au commerce, en facilitant l'investissement et en contribuant à instaurer un climat propice à une politique de développement;
- favoriser la coopération entre les opérateurs économiques des deux régions;
- intensifier notre dialogue politique sur les questions économiques et financières et encourager l'utilisation internationale de l'euro;
- continuer à offrir aux pays en développement les plus pauvres des conditions favorables d'accès aux marchés;
- reconnaître le rôle des transports et de l'énergie dans nos relations commerciales, ainsi que l'incidence de ces deux secteurs sur l'environnement.
- C. En encourageant le développement dans la région, l'UE doit notamment veiller à:
- mieux axer ses efforts sur la **réduction de la pauvreté**, en particulier dans les pays asiatiques les plus pauvres, et contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement d'ici à 2015; pour y parvenir, elle devra se concentrer sur les aspects fondamentaux de la pauvreté et sur les nouveaux modes de travail mis en évidence dans la déclaration commune de la Commission et du Conseil consacrée à la politique de la CE en matière de développement¹⁹; les points qui concernent spécifiquement l'Asie portent sur l'intensification de la dimension "commerce et développement", sur des programmes sectoriels dans les domaines sociaux (surtout santé et éducation), sur la gouvernance économique et sociale, sur le renforcement des capacités et sur le lien entre préservation de l'environnement et pauvreté;
- intensifier le dialogue sur les questions de politique sociale, en faisant partager son expérience en matière de modernisation et de mondialisation; il y a beaucoup à gagner du dialogue et de l'échange des meilleures pratiques concernant les liens entre commerce et

Déclaration du Conseil développement de novembre 2000.

développement social, notamment la promotion des normes fondamentales du travail²⁰; il n'existe pas de "modèle européen" unique de gouvernance sociale, mais la diversité de l'Europe et notre longue tradition de dynamisme économique accompagné de justice sociale peut présenter un intérêt particulier pour bon nombre de nos partenaires asiatiques;

• poursuivre résolument la réforme de la **gestion de l'aide extérieure de la CE**, ²¹ en faisant en sorte que nos ressources limitées aient le plus grand impact possible;

En encourageant le développement, l'UE doit collaborer avec ses partenaires asiatiques pour:

- contribuer à réduire la pauvreté dans les pays en développement les plus pauvres de la région;
- renforcer le dialogue sur les questions de politique sociale;
- tout en achevant la réforme de la gestion de l'aide communautaire.
- **D**. En contribuant à la **diffusion de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme**, nous devons, conformément à la récente communication de la Commission sur ce sujet²²:
- collaborer avec l'Asie pour **affirmer l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme** et poursuivre un dialogue constructif dans les enceintes tant bilatérales (dialogue sur les droits de l'homme avec la Chine par exemple) que régionales et multilatérales, notamment dans le cadre des Nations unies et de ses agences, dont l'OIT; nous devons aussi encourager la signature et la ratification, par les pays qui ne l'ont pas encore fait, des principaux instruments existants en matière de droits de l'homme;
- encourager le **renforcement de la société civile** dans toute la région et promouvoir un vaste dialogue entre les sociétés civiles d'Europe et d'Asie;
- intégrer les questions de droits de l'homme et de gouvernance dans nos activités de coopération avec l'Asie.

En contribuant à la démocratisation, à la bonne gouvernance, à l'État de droit et au respect des droits de l'homme, nous devons intensifier notre dialogue bilatéral et multilatéral avec nos partenaires d'Asie, encourager le dialogue entre nos sociétés civiles respectives et veiller à ce que les questions de droits de l'homme et de gouvernance soient intégrées dans nos activités de coopération.

- **E**. En concluant des alliances et des partenariats mondiaux avec nos partenaires asiatiques, nous devons en particulier:
- veiller à une coopération accrue au sein des Nations unies, par exemple en œuvrant à la
 ratification rapide et complète des principaux instruments internationaux tels que le traité
 d'interdiction complète des essais nucléaires ou les conventions sur les armes légères et les
 mines antipersonnel, ainsi qu'à l'élaboration d'un futur instrument mondial de lutte contre
 la corruption; en étendant le régime de non-prolifération et en redoublant d'effort pour
 maîtriser d'autres armes de destruction massive; en favorisant la réforme du système des

_

21

22

[&]quot;Promouvoir les normes fondamentales du travail et améliorer la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation" (COM(2001) 416 du 18.07.2001).

[&]quot;Réforme de la gestion de l'aide aux pays tiers", (SEC(2000) 814 du 16 mai 2000).

[&]quot;Le rôle de l'Union européenne dans la promotion des droits de l'homme et la démocratisation des pays tiers", (COM(2001) 252 du 08.05.2001).

Nations unies, notamment la refonte complète du Conseil de sécurité; en veillant à renforcer les actions de maintien de la paix de l'ONU par l'encouragement d'une mise en œuvre prochaine des recommandations du rapport Brahimi; et en consolidant le fonctionnement du système des Nations unies par l'incitation au versement rapide et intégral, par tous les pays membres, de contributions calculées en fonction d'une nouvelle échelle d'évaluation qui intègre les arriérés;

- renforcer le cadre international ouvert incarné par l'**OMC**, tant en ralliant les soutiens en faveur d'un lancement rapide et de la conclusion positive d'un nouveau cycle complet de négociations commerciales multilatérales qu'en œuvrant à l'adhésion à brève échéance de la Chine et d'autres pays/économies asiatiques qui ne sont pas encore membres de l'Organisation; l'adoption d'une approche multilatérale est le seul moyen réaliste de faire avancer nos intérêts communs et de protéger les intérêts particuliers des pays en développement les plus pauvres;
- nous attaquer aux **défis environnementaux** mondiaux, régionaux et locaux en unissant davantage nos efforts, au sein des enceintes internationales, pour aborder les changements climatiques et la détérioration du bien commun mondial, et en soutenant les initiatives destinées à promouvoir une gestion durable des ressources et à faire face aux problèmes de l'environnement urbain et industriel; les changements climatiques posent par exemple un grave problème à un grand nombre de pays d'Asie et nous devons absolument collaborer sur ces sujets avec les pays industrialisés les plus avancés de la région; nous devons aussi veiller à intégrer les considérations environnementales dans tous les domaines de la coopération bilatérale et interrégionale, et notamment dans notre coopération scientifique et technologique;
- intensifier notre dialogue et notre coopération avec l'Asie en ce qui concerne les défis mondiaux, en particulier la lutte contre la criminalité transnationale, le terrorisme, la corruption, la xénophobie, le fondamentalisme sous toutes ses formes et les maladies transmissibles (notamment le VIH/sida), tout en favorisant un accès plus large des pays pauvres d'Asie aux avantages mondiaux offerts par les nouvelles technologies et en réduisant à la fois les inégalités dans le domaine de la connaissance et le fossé numérique;
- répondre à la nécessité d'une **coopération scientifique et technologique** renforcée au plan interrégional pour favoriser des analyses et des solutions communes aux problèmes régionaux et mondiaux auxquels sont confrontées les deux régions.

En concluant des partenariats mondiaux avec nos partenaires d'Asie, nous devons notamment collaborer pour:

- consolider l'action des Nations unies et de ses agences;
- renforcer le système de commerce international ouvert incarné par l'OMC;
- sauvegarder l'environnement de la planète;
- et lutter contre les défis mondiaux tout en maximisant les avantages de la mondialisation.
- **F**. En faisant mieux connaître l'UE en Asie, en rendant plus visible notre présence économique et politique dans la région et en nous appuyant tant sur l'adoption de la monnaie unique que sur la poursuite d'une politique étrangère et de sécurité commune plus efficace, nous devons tout particulièrement:

- rehausser l'image de l'UE dans toute l'Asie en y renforçant et en y élargissant notre **réseau de délégations**, en développant la coordination de l'UE à tous les niveaux et en intensifiant notre politique d'information et de communication dans la région; comme indiqué dans la récente communication de la Commission relative au développement du service extérieur²³ et outre le renforcement des délégations existantes (notamment dans le contexte de la déconcentration de la gestion de l'aide), la Commission propose d'ouvrir de nouvelles délégations dans les pays où nous sommes encore sous-représentés politiquement, en tenant compte tant de la dimension commerciale que de la coopération; elle propose en particulier d'ouvrir de nouvelles délégations en Malaisie, à Singapour, au Cambodge, au Laos et au Népal; il est également envisagé d'ouvrir un bureau de représentation commerciale à Taïwan;
- veiller à accroître les **échanges universitaires, scientifiques et culturels** avec l'Asie par une coopération renforcée entre les établissements d'enseignement supérieur, par une intensification des échanges d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants entre nos deux régions et par la promotion de réseaux structurels permettant une coopération mutuellement bénéfique; l'Europe a beaucoup à offrir en matière d'enseignement supérieur²⁴ et de recherche scientifique, et pourtant, la grande majorité des étudiants asiatiques qui font des études à l'étranger se rendent surtout en Amérique du Nord ou en Australasie; de même, le nombre de professeurs universitaires et d'étudiants européens ayant des liens avec l'Asie est encore très faible; par ailleurs, les études européennes restent une discipline encore trop peu développée dans la plupart des pays d'Asie;
- promouvoir le renforcement et l'élargissement des **partenariats entre les sociétés civiles** de nos deux régions (qu'il s'agisse des parlementaires, des autorités locales, des ONG, des associations pour la jeunesse, des associations de consommateurs ou des groupements professionnels) ainsi qu'une intensification des **contacts** et des **réseaux entre intellectuels** afin d'encourager la réflexion sur les défis auxquels sont confrontées l'Europe et l'Asie.

En développant la présence de l'UE en Asie, nous devons:

- renforcer et élargir le réseau de délégations de la CE dans la région;
- veiller à intensifier les échanges universitaires et culturels entre l'Europe et l'Asie, et promouvoir des contacts entre les sociétés civiles de part et d'autre ainsi que les échanges entre intellectuels.

4.3. Mesures à prendre concernant les différentes régions d'Asie

Les priorités stratégiques et les mesures décrites ci-dessus forment une base commune aux relations entre l'UE et les pays d'Asie dans tous les domaines et doivent nous guider (mutatis mutandis) dans l'intensification de ces dernières avec le continent asiatique dans son ensemble. Tenant compte de la diversité fondamentale de l'Asie, ces orientations générales doivent être affinées pour chaque sous-région et pour nos partenaires clés, à la fois dans nos stratégies nationales de coopération au développement avec des pays en développement considérés individuellement et dans le cadre de communications ponctuelles concernant nos principaux partenaires. Quoi qu'il en soit, il est d'ores et déjà possible de mettre en évidence

[&]quot;Le développement du service extérieur", (COM(2001) 381 du 03.07.2001).

Communication concernant le renforcement de la coopération avec les pays tiers en matière d'enseignement supérieur, (COM(2001) 385 du 18.07.2001).

certains problèmes essentiels sur lesquels il faudra insister dans chacune des grandes régions d'Asie.

Asie du Sud

Les tensions persistantes entre l'Inde et le Pakistan (et la nécessité impérieuse de faire avancer la situation vers un désarmement nucléaire et le règlement pacifique de la question du Cachemire) et la menace que font peser le terrorisme, le fondamentalisme religieux et les conflits ethniques (en Afghanistan et au Sri Lanka surtout) sur la stabilité de la région illustrent l'importance des questions politiques et du problème de la sécurité dans le souscontinent. L'UE doit entamer une réflexion plus approfondie sur les grands défis politiques régionaux et se montrer disposée à adopter une approche plus ferme et plus prospective de son dialogue politique avec les pays qui comptent dans la zone. Le rôle de l'Inde, acteur régional et mondial, et l'intensification des relations UE-Inde mériteront toute notre attention. Le rétablissement rapide de la démocratie parlementaire au Pakistan constituera le premier pas vers une coopération accrue avec ce pays.

L'Asie du Sud est peut-être la région du continent qui exprime le plus de doutes face à la mondialisation et hésite quant au lancement d'un nouveau cycle de négociations de l'OMC. L'UE doit en tenir compte dans l'élaboration d'une stratégie économique et commerciale globale en direction de cette région en dialoguant davantage avec les pays concernés sur la libéralisation du commerce et de l'investissement et sur la réforme des politiques correspondantes, et en prenant en considération les préoccupations commerciales des deux parties. Il convient de s'appuyer sur les points forts locaux dans les secteurs des hautes technologies et sur les réformes économiques en cours en Inde pour amener les opérateurs économiques européens à miser davantage sur le sous-continent. Il faut encourager une coopération économique sub-régionale plus intense au sein de l'ASACR et une meilleure intégration de l'Asie du Sud dans la région asiatique au sens large (par exemple par une participation asiatique plus étendue au sein de l'ASEM). L'amélioration de la connaissance réciproque de l'Europe et de l'Asie restera une priorité.

La contribution à la réduction la pauvreté s'inscrira au cœur des activités de coopération de l'UE. Pour rendre nos ressources limitées aussi productives que possible, nous axerons nos travaux, en ce qui concerne la santé et l'éducation par exemple, sur des soutiens sectoriels et une modernisation des politiques. Nous collaborerons de plus en plus avec les autorités régionales et locales ainsi qu'avec les administrations nationales. Les ONG joueront là un rôle crucial et les contacts entre les groupes de la société civile européenne et asiatique devront être favorisés. L'accent sera mis en particulier sur le développement du commerce et la réforme économique, car une croissance aux bénéfices largement partagés et un climat propice tant aux échanges qu'à l'investissement seront indispensables pour atténuer la pauvreté dans toute la région. La coordination des activités de coopération de la CE et des États membres a déjà fait la preuve de son efficacité lors de la réaction au tremblement de terre de Gujarat et devrait servir de modèle de meilleure pratique, sous l'angle d'une complémentarité accrue, et d'action concertée entre les bailleurs de fonds de l'UE.

Dans nos relations avec l'Asie du Sud en général, nous devons intensifier notre dialogue et notre coopération sur les questions de sécurité, les problèmes économiques et commerciaux, et sur la réduction de la pauvreté. La priorité sera également accordée aux questions des droits de l'homme et de la prévention des conflits.

En ce qui concerne l'Inde en particulier, la consolidation de notre coopération bilatérale dans les domaines politique, économique et social doit aller de pair avec un partenariat plus

Asie du Sud-Est

L'ANASE et le forum régional de l'ANASE continueront à occuper une place centrale dans notre dialogue avec l'Asie du Sud-Est sur les problèmes politiques et les questions de sécurité, et l'UE devra jouer un rôle moteur dans le FAR. Plus généralement, notre dialogue avec l'ANASE et ses pays membres doit permettre d'identifier les domaines de collaboration possible entre l'ANASE et l'UE sur les questions de sécurité au niveau mondial et les défis mondiaux comme la drogue et la criminalité internationale. Nous devons continuer à soutenir sans réserve les efforts de prévention des conflits entrepris dans la région (par exemple dans les archipels de l'Indonésie et des Philippines et en Birmanie/Myanmar) et la mobilisation de la société civile pour favoriser la transparence, la bonne gouvernance et l'État de droit. Nous devons nous montrer attentifs aux questions des droits de l'homme dans notre dialogue politique avec l'ANASE et ses pays membres.

S'agissant de nos relations économiques avec l'ANASE et ses pays membres, nous devons nous allier pour renforcer l'OMC, veiller à faciliter les échanges commerciaux et l'investissement, et contribuer à la poursuite des réformes économiques et financières. Il sera important d'encourager des contacts plus nombreux entre opérateurs économiques des deux régions, notamment dans les secteurs des hautes technologies. Les liens universitaires, intellectuels et culturels doivent, de la même manière, être resserrés.

En ce qui concerne les pays à faible revenu de la région, nous devons soutenir les gouvernements qui s'engagent à réduire la pauvreté, tandis que dans les pays plus avancés, il convient de consentir un effort particulier pour encourager les tentatives de réforme en matière de politique sociale et traiter les problèmes tant de l'urbanisation que de l'environnement. L'aide destinée à améliorer les conditions d'ensemble du commerce et de l'investissement apportera une contribution déterminante au développement et à la croissance économique dans tous les pays. Nous devrons continuer à soutenir les actions menées par la société civile pour répondre aux questions de la pauvreté, de la gestion des affaires publiques et des politiques sociales. Le dialogue entre les acteurs de la société civile d'Europe et d'Asie sera encouragé.

Une des grandes priorités des années à venir consistera à renforcer encore notre partenariat de longue date avec l'ANASE. Elle doit se traduire par un dialogue intensifié et global avec l'organisation dans son ensemble et par un développement de nos relations bilatérales avec les principaux partenaires de l'ANASE. Nous devons en outre apporter un soutien actif à une intégration régionale plus poussée, sur la base d'une solidarité mutuelle à l'intérieur de l'ANASE.

L'Indonésie, qui est le plus grand pays de la région (et occupe le 4ème rang mondial en termes de population), continuera à exercer une influence majeure dans toute la région. Une nouvelle dégradation de sa situation pourrait avoir des effets extrêmement graves sur ses voisins. La CE maintiendra la stratégie définie dans la communication consacrée à l'Indonésie²⁵, tout en poursuivant sa réflexion sur le meilleur moyen de renforcer nos relations politiques et économiques avec ce pays, ainsi qu'en matière de coopération.

[&]quot;Développement de relations plus proches avec l'Indonésie", (COM(00) 50 du 02.02.2000).

La relation UE-ANASE est restée un élément constant de nos partenariats avec l'Asie depuis les années 70. L'évolution récente de la région rend encore plus important le renforcement de notre coopération dans tous les domaines - politique, économique et social. Une attention particulière sera accordée à une meilleure compréhension mutuelle et au développement de partenariats mondiaux, de même qu'à la nécessité d'intensifier nos relations avec les principaux partenaires de l'ANASE.

Asie du Nord-Est

La consolidation de nos relations avec la **Chine** constituera pour l'UE une grande chance, et un défi, au cours des années à venir. La Chine s'est fermement imposée comme une puissance régionale et son économie, dynamisée par un afflux important d'investissements et de technologies étrangers, progresse rapidement dans "l'échelle technologique". Elle devient d'ores et déjà un concurrent sérieux pour les économies développées de la région et au-delà, et son adhésion à l'OMC accroîtra certainement encore son efficacité et sa compétitivité économiques. Cette puissance économique croissante devrait contribuer à donner à la Chine une plus grande assurance sur la scène régionale et internationale.

Il est clairement dans l'intérêt de l'UE de veiller à ce que la Chine joue un rôle constructif et coopératif tant dans la région qu'au niveau mondial. En nous appuyant sur les objectifs à long terme de notre relation bilatérale, définis en 1998 et approfondis en 2001²⁶, nous ferons donc en sorte de l'impliquer encore davantage dans les affaires bilatérales et mondiales. Nous devons en particulier nous efforcer:

- de veiller à ce que la Chine poursuive sur la voie d'un développement durable qui lui permettra de jouer un rôle constructif et coopératif;
- d'intégrer encore davantage la Chine dans la communauté internationale par la poursuite d'un dialogue politique renforcé et plus ciblé;
- de favoriser le passage de la Chine à une société ouverte par un dialogue plus précis et plus axé sur les résultats en matière de droits de l'homme, et en collaborant avec elle pour l'aider à entreprendre des réformes allant dans ce sens;
- de soutenir l'intégration de la Chine dans l'économie mondiale en encourageant son adhésion rapide à l'OMC, en utilisant nos programmes d'aide et en actualisant notre dialogue sur les domaines politiques essentiels pour contribuer à la réussite de l'entrée de la Chine dans l'Organisation et de son processus de réforme économique et sociale;
- d'accroître l'efficacité de l'aide que nous accordons à la Chine en axant nos programmes sur trois volets essentiels: appui du processus de réforme, soutien d'un développement durable, coopération scientifique et technologique²⁷, encouragement des initiatives ayant trait à la bonne gouvernance, et promotion de l'État de droit.

Les objectifs à long terme définis dans la communication de la Commission de 1998 ("Vers un partenariat global avec la Chine", COM(98) 181 du 25.03.1998) restent largement valables aujourd'hui et ont été précisés dans une perspective à moyen terme par notre communication de 2001 intitulée "Stratégie de l'UE vis-à-vis de la Chine: mise en œuvre de la communication de 1998 et mesures à prendre pour renforcer la politique communautaire" (COM(2001) 265).

Accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine, (JO L 6 du 11.01.2000, p. 40).

En ce qui concerne les régions administratives spéciales de **Hong-Kong** et de **Macao** (RAS), l'UE s'efforcera de contribuer au maintien de leur autonomie, dans le cadre du principe "un pays, deux systèmes" consacré par la loi fondamentale de chacune d'elles. Il s'agit là du pivot sur lequel repose la politique de l'UE à l'égard de ces territoires et d'un élément essentiel de notre relation globale avec la Chine. Les rapports politiques de la Commission de 1997 et 1999 concernant nos relations avec les deux régions administratives²⁸ ont conféré à ces dernières une base plus permanente et résolu l'UE à observer l'évolution de la situation et à établir un rapport annuel sur chacune.

Taïwan, que l'UE reconnaît comme un territoire douanier distinct et non comme un État souverain, est le troisième partenaire commercial de la Communauté en Asie sur le plan bilatéral. Son adhésion à l'OMC, aujourd'hui en suspens, devrait contribuer à stimuler les flux de commerce et d'investissement ainsi que les dialogues qui s'y rapportent. L'UE est convaincue que la question du détroit ne pourra se régler que pacifiquement et sur la base d'un dialogue constructif.

Les relations bilatérales avec le **Japon** se sont considérablement développées depuis la signature de la déclaration commune de 1991, et un dialogue régulier de vaste portée s'est instauré. Cette évolution vient de ce que les deux parties ont pris davantage conscience de leurs intérêts communs, celui de veiller à préserver un système de commerce multilatéral sain, par exemple, de leurs problèmes communs comme la dégradation de l'environnement et vieillissement de la population, et de leurs valeurs communes, c'est-à-dire l'État de droit et les droits de l'homme. La longue stagnation économique du Japon a toutefois fait redouter d'éventuelles conséquences négatives sur l'économie mondiale et sur les perspectives de croissance des pays industrialisés d'Asie, mais aussi une chute de la demande d'importations en provenance de l'UE et une nouvelle aggravation de l'important déséquilibre commercial bilatéral. Par ailleurs, si la coopération entre l'UE et le Japon en matière de politique étrangère est en progression, elle pourrait néanmoins être considérablement renforcée, comme l'a reconnu le sommet UE-Japon de juillet 2000.

Dans ce contexte, les actions prioritaires sont les suivantes:

- adopter un plan d'action commun lors du sommet UE-Japon de 2001, qui définira une série d'initiatives de coopération donnant une visibilité politique et un contenu concret à la relation euro-japonaise pour la prochaine décennie; ce plan nous aidera à passer du dialogue à une coordination politique plus étroite et à des activités communes tangibles dans les domaines politique, économique et social, ainsi qu'en matière de sécurité et de justice;
- pratiquer un dialogue intégré sur la réforme réglementaire visant à redynamiser l'économie japonaise par une plus grande ouverture des marchés et par une stimulation de l'afflux d'investissements directs provenant de l'UE;
- approfondir la coopération UE-Japon au niveau multilatéral, à l'OMC, dans le but immédiat d'engager un nouveau cycle de négociations à Doha, et dans le domaine de l'environnement, afin d'obtenir la ratification et la mise en œuvre du protocole de Kyoto;

²⁸ "L'UE et Hong-Kong: l'après-1997" (COM(97) 171 du 23.04.1997); "L'UE et Macao: l'après l'an 2000", (COM(99) 484 du 12.11.1999).

 encourager le Japon à s'engager plus activement, auprès de ses voisins immédiats, en faveur de la non-prolifération, des droits de l'homme, de l'État de droit etc.

La **péninsule coréenne** a récemment vécu des événements de grande portée: l'étape considérable franchie par la Corée du Sud sur la voie d'une libéralisation politique et d'une réforme économique lancées par le président Kim Dae-Jung, le début de réchauffement des relations inter-coréennes instauré par la "politique de rayonnement" de ce dernier, sa rencontre, l'année dernière, avec son homologue nord-coréen, Kim Jong-il et, dans le cadre de nos relations bilatérales, l'entrée en vigueur, le 1er avril 2001, de l'accord-cadre UE-Corée du Sud et de la déclaration politique qui y est jointe et souligne les liens économiques et politiques de plus en plus solides unissant les deux parties, ainsi que la récente ouverture de relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée. Dans l'immédiat, il s'agit d'engager en priorité les actions suivantes:

- encourager la Corée du Sud à persévérer sur la voie de la réforme économique;
- continuer à soutenir le processus de réconciliation inter-coréen, à développer le dialogue de l'UE avec la Corée du Nord sur la base des principes arrêtés par le Conseil en octobre et novembre 2000 (respect des droits de l'homme, non prolifération, réforme économique); ces mesures impliqueront une extension mesurée des activités d'assistance de la Commission afin d'apporter une aide lors des premières étapes, délicates, de la réforme économique, et d'encourager la Corée du Nord à poursuivre son ouverture au monde extérieur;
- mettre effectivement en œuvre l'accord-cadre, notamment le développement des échanges commerciaux et des flux d'investissement dans les deux directions, et l'accompagner d'initiatives appropriées de coopération dans l'intérêt des deux parties;
- poursuivre la coopération avec la Corée du Sud dans le cadre de l'OMC.

En développant nos relations avec les pays du nord-est asiatique, nous viserons en particulier à:

- renforcer notre engagement à l'égard de la Chine et à soutenir tant son intégration dans l'économie mondiale que sa transformation en une société ouverte,
- construire un partenariat mondial et régional plus large avec le Japon sur les questions politiques, économiques et sociales,
- approfondir notre partenariat avec la Corée du Sud tout en soutenant le processus de réconciliation inter-coréen,
- renforcer nos relations économiques et commerciales avec la région dans son ensemble en encourageant parallèlement la mise en place des réformes nécessaires.

Australasie

Nos relations avec l'**Australie** et la **Nouvelle-Zélande** ont enregistré ces dernières années une évolution positive et ne sont plus dominées autant qu'elles l'étaient autrefois par les questions de commerce agricole. Ces pays sont en effet devenus d'importants partenaires de l'UE en matière de commerce et d'investissement en général et deviennent de plus en plus des partenaires politiques de poids, car ils représentent un pôle de stabilité notable dans la région Asie/Pacifique au sens large. Au niveau multilatéral, l'UE dispose aussi d'une marge certaine pour approfondir sa coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre consistent à:

- continuer à accroître les échanges commerciaux et les flux d'investissement réciproques, mais aussi ouvrir la voie à des initiatives de coopération intéressantes, par exemple dans les domaines de l'éducation, des sciences et technologies, de la recherche, du développement et des politiques en matière de migrations, afin d'approfondir encore nos relations;
- renforcer nos alliances au niveau multilatéral, surtout au sein de l'OMC, afin de lancer un nouveau cycle de négociations à Doha, et dans le domaine de l'environnement, afin de ratifier et de mettre en œuvre le protocole de Kyoto;
- intensifier dans la région la coopération politique et la coopération en matière d'aide au développement.

En renforçant nos relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, nous veillerons tout particulièrement à

- étendre nos relations économiques et commerciales, tout en approfondissant notre coopération dans un éventail plus large de domaines,
- renforcer notre coopération dans les affaires mondiales et régionales.

Enceintes régionales

Contrairement à ce qui existe dans le cadre de nos relations avec l'Amérique latine, la Méditerranée ou les pays ACP, aucune enceinte inter-régionale n'est prévue pour le binôme Europe-Asie. L'UE entretient depuis de nombreuses années des liens avec l'Asie du Sud-Est grâce à son partenariat avec l'ANASE, qui remonte aux années 1970. En Asie du Sud, nous nous sommes efforcés d'intensifier nos relations avec l'ASACR depuis les années 1990. En ce qui concerne l'Asie de l'Est, le processus de l'ASEM a connu une évolution rapide depuis ses débuts en 1996.

Les possibilités de renforcer les relations UE-ANASE et UE-ASACR ont déjà été évoquées dans le présent document. Le FRA (qui présente l'intérêt d'être l'une des rares enceintes régionales à laquelle l'Asie du Sud participe) continuera à gagner en importance avec l'intensification de ses activités et l'UE tiendra certainement un rôle dynamique au sein de ce lieu d'échanges capital.

La Commission a souligné l'importance qu'elle attache au processus de l'ASEM²⁹ et à l'espace qu'il ouvre à un renforcement du dialogue et de la coopération Asie-Europe sur la base d'une relation empreinte de respect mutuel entre partenaires placés sur un pied d'égalité. Ce processus constitue un excellent exemple de coopération inter-régionale et nous continuerons à veiller à ce qu'il puisse progresser dans chacun de ses trois "piliers" (politique, économique et social). Nous devrions en particulier tirer pleinement parti des possibilités d'échanges de vues informels, de meilleure compréhension et de collaboration accrue que présente l'ASEM, et recourir davantage à cette enceinte pour parvenir à des réalisations concrètes dans les divers domaines prioritaires définis dans le cadre de coopération Asie-Europe adopté lors du sommet de Séoul. L'ASEM offre aussi la possibilité, non négligeable, de renforcer et d'élargir

Voir un document de travail récent de la Commission intitulé "Perspectives et priorités du processus ASEM (réunion Asie-Europe) pour les dix années à venir", (COM(00) 241 du 18.04.2000).

le soutien des opinions publiques en faveur des relations Asie-Europe³⁰. Nous devons encourager les parlementaires et la société civile à prendre part à ce processus.

Une participation plus large au processus de l'ASEM en renforcera l'efficacité. La Commission est favorable à l'idée d'élargir la participation asiatique à l'ASEM en y intégrant d'importants représentants du sous-continent, ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande (de la même manière que la participation de l'UE à l'ASEM sera en temps voulu renforcée à la suite de l'élargissement de l'Union elle-même). Plus généralement, nous devons continuer à suivre avec intérêt l'évolution d'autres enceintes de débats dans la région Asie-Pacifique au sens large telles que la CEAP et ANASE + 3, et celle de nouvelles alliances sub-régionales comme le forum du Pacifique occidental.

En renforçant notre dialogue régional avec nos partenaires d'Asie, en particulier dans le cadre de l'ASEM, nous utiliserons cette enceinte informelle comme un exemple phare de partenariat fructueux entre l'UE et l'Asie en abordant les problèmes politiques, économiques et sociaux de façon équilibrée et globale, sur la base des intérêts réciproques et d'un rapport d'égalité, et en aidant l'Europe et l'Asie à faire mieux entendre leur voix sur la scène internationale. Une participation plus large à l'ASEM renforcera son efficacité et son aptitude à promouvoir la stabilité régionale, à soutenir le multilatéralisme, à contribuer à une meilleure connaissance mutuelle et à renforcer la position et l'image de l'UE en Asie.

5. MISE EN ŒUVRE ET RESSOURCES

Pour prendre en compte les spécificités des différents pays, il sera naturellement nécessaire de décliner ce cadre en stratégies sub-régionales de l'UE³¹ et en documents de stratégie par pays (qui mettent l'accent sur la coopération au développement). Il faudra aussi absolument veiller à ce que ce cadre trouve une traduction adéquate dans tous les aspects des travaux de la Commission pour donner une cohérence politique d'ensemble à tous les domaines d'activité. Enfin, une coordination étroite et efficace entre les partenaires de l'UE sera la condition sine qua non du renforcement de nos relations avec l'Asie et d'une meilleure image de l'UE sur ce continent.

Le présent document apportera en outre une contribution notable à l'élaboration d'une base juridique remaniée de notre coopération avec l'Asie. Le règlement ALA en vigueur³² a été adopté en 1992 (avant l'adoption de la première stratégie de la Commission à l'égard de l'Asie). La Commission a l'intention de procéder à sa révision approfondie au cours des prochains mois, afin d'en proposer une actualisation au cours du premier semestre de 2002. Il est probable que le nouveau règlement sera subdivisé en règlements distincts pour l'Asie et pour l'Amérique latine, afin d'apporter une réponse plus spécifique au contexte et aux besoins particuliers de chaque région. Une évaluation globale des programmes de coopération ALA

D'importantes activités dans ce domaine ont déjà été lancées, dont certaines menées par l'ASEF (Fondation Asie-Europe), par des ONG et par l'AEBF (Forum Asie-Europe des entreprises).

Comme cela a été le cas à la suite de la stratégie de 1994, il pourrait être utile d'élaborer de temps à autre des communications spécifiquement consacrées à nos relations avec certains partenaires importants en Asie ou à des thèmes essentiels de la relation Asie-Europe.

Règlement (CEE) n° 443/92 du Conseil du 25 février 1992 relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie.

vient d'être engagée et sera prise en compte (de même que les résultats d'évaluations antérieures) dans celle des directions à suivre dans les nouveaux règlements³³.

Dans la mesure où le cadre stratégique présenté orientera effectivement nos relations avec l'Asie pour la décennie à venir, il sera important de dresser périodiquement l'inventaire des progrès réalisés et de réagir avec souplesse à l'évolution de la situation. Il conviendrait de réviser la stratégie en profondeur dans cinq ou six ans. Il s'agira alors de procéder à un réexamen de nos réalisations à l'aide d'indicateurs simples (s'ils sont essentiellement qualitatifs), en s'attachant par exemple à des éléments tels que la progression des échanges commerciaux et des flux d'investissements de l'UE vers l'Asie, l'impact de notre dialogue politique et les résultats de nos programmes de développement. La programmation de cette révision dans le temps et les indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés seront examinés en détail lors de l'élaboration du nouveau règlement.

Pour que le présent cadre stratégique déploie tous ses effets, il est indispensable d'assurer une cohérence entre les objectifs fixés et les ressources disponibles pour les réaliser (à la fois les ressources humaines et opérationnelles au siège et sur le terrain, et les ressources budgétaires disponibles pour nos programmes de coopération).

Notre priorité absolue consiste à faire en sorte que les ressources disponibles soient utilisées efficacement et en temps opportun, principe que la Commission s'est elle-même pleinement engagée à respecter et que concrétise la réforme de la gestion de notre aide extérieure, dont les premiers fruits sont aujourd'hui visibles. Il faudra que l'arriéré actuel des crédits d'engagement et de paiement soit absorbé et que les nouveaux financements disponibles chaque année soient programmés efficacement et engagés rapidement pour servir correctement le contribuable européen et les bénéficiaires considérés. La CE, en partenariat avec les pays bénéficiaires, doit concentrer ses ressources limitées sur un nombre plus réduit d'activités plus simples, axées sur les grandes priorités présentées ci-dessus, et veiller à ce que ces activités soient mises en œuvre dans les meilleures conditions d'efficacité et de rapidité.

Une fois que nous y serons parvenus, nous serons mieux à même d'aborder la question, à plus long terme, de savoir si nous devons accroître, et le cas échéant dans quelle mesure, le niveau des ressources disponibles pour nos activités de coopération avec l'Asie. La CE consacre déjà 80% de ses financements de coopération à l'Asie et aux pays les plus pauvres de la région³⁴. Il n'en reste pas moins évident que ces ressources sont loin d'apporter une réponse suffisante aux vastes problèmes auxquels ces pays sont confrontés. Comme déjà mentionné, l'Asie rassemble la moitié de la population mondiale et deux tiers des pauvres recensés dans le monde. La part des ressources totales affectées à la coopération que la CE accorde à l'Asie est pourtant très modeste et nettement inférieure à celle qu'elle destine à d'autres régions du monde en développement³⁵.

Les questions telles que le déliement de l'aide, la programmation stratégique pluriannuelle et la comitologie sont prises en considération.

En 1996-2000, 80% en moyenne des ressources de la CE affectées à la coopération avec l'Asie ont été accordées aux pays les plus pauvres, dont 32% aux pays les moins avancés de la région (Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Laos, Népal) et 48% aux autres pays à faible revenu (Inde, Indonésie, Pakistan, Viêt-Nam).

Sur un volume total de dépenses de quelque 6,3 milliards consacrés par la CE à ses activités de coopération en 1998, 7% ont été alloués aux pays en développement d'Asie (à mettre en relation avec les 6% accordés à l'Amérique latine, 9% aux pays de la CEI, 15% aux partenaires de la Méditerranée et

Ces allocations résultent bien entendu de choix politiques (par exemple la priorité accordée par l'UE à ses proches voisins), mais reflètent aussi l'évolution historique des programmes d'aide de l'UE. Le niveau des aides financées est en outre en soi bien moins important que l'impact, en termes de développement, de nos flux d'échanges commerciaux et d'investissement vers la région. Une fois que le processus de réforme sera achevé et que nous estimerons que l'utilisation des ressources disponibles limitées se traduit par un impact maximal, l'UE devra examiner la possibilité d'augmenter le niveau de financement de la coopération au développement qu'elle accorde à l'Asie en tenant compte des perspectives financières de l'UE, de ses responsabilités mondiales et du contexte général de ses interventions extérieures.

6. CONCLUSIONS

Les pays d'Asie sont des partenaires économiques et politiques essentiels pour l'UE. Outre son poids économique et politique, la région asiatique abrite certains des foyers d'embrasement les plus sensibles du monde et la majeure partie des populations pauvres de la planète. L'Asie et l'Europe sont de plus en plus confrontées aux mêmes défis et bénéficient des mêmes possibilités offertes par la mondialisation. Et pourtant, elles apparaissent trop souvent comme des partenaires lointains, plus préoccupés par leurs propres affaires ou leurs relations avec d'autres régions du monde que par le renforcement de leurs liens.

La stratégie de la Commission adoptée en 1994 à l'égard de l'Asie a été la première initiative à donner une vue d'ensemble intégrée, globale et équilibrée des relations entre l'UE et ses partenaires d'Asie. Elle a permis de recentrer très nettement nos liens avec la région, mais elle a besoin aujourd'hui d'être mise à jour pour prendre en compte les changements importants qui sont intervenus depuis lors dans les deux régions et ceux qui se dessinent déjà.

Tout en reconnaissant la diversité inhérente à l'Asie et l'ampleur des différences économiques, politiques et culturelles entre les pays qui la constituent et à l'intérieur même de ces pays, nous pouvons néanmoins dégager un objectif central qui doit nous guider dans le développement futur de nos relations avec l'Asie. Au cours de la prochaine décennie, nous devons concentrer nos efforts sur le renforcement de la présence politique et économique de l'UE en Asie et l'amener à un niveau conforme au poids croissant d'une UE élargie sur la scène mondiale.

Pour atteindre cet objectif central, nous devons:

- renforcer notre engagement auprès de l'Asie dans le domaine politique et en matière de sécurité;
- développer encore les flux d'échanges commerciaux et d'investissement entre les deux régions;
- prouver que nous sommes un partenaire efficace pour réduire la pauvreté en Asie;
- contribuer à protéger les droits de l'homme et à diffuser la démocratie, la bonne gouvernance et l'État de droit dans toute la région;

32% aux pays ACP). Par habitant, les sommes déboursées par la CE en faveur des pays en développement d'Asie représentent environ 0,15 euro - par rapport à 0,74 euro pour l'Amérique latine, à 1,94 euro pour les pays de la CEI, à 3,31 euros pour les pays méditerranéens et à 4,87 euros pour les pays ACP (chiffres figurant dans la publication "EC external cooperation programmes", Cox & Chapman, Overseas Development Institute, Londres, 1999).

- créer des partenariats mondiaux avec certains pays importants d'Asie afin d'aborder ensemble les possibilités et les problèmes mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés et de renforcer nos efforts communs sur les questions d'environnement et de sécurité mondiales:
- contribuer à une meilleure connaissance mutuelle des deux régions.

Un certain nombre de mesures concrètes ont été relevées dans le présent document qui ont trait aux dimensions politique, économique et sociale, ainsi qu'à nos relations bilatérales, régionales et multilatérales avec l'Asie. Des priorités plus spécifiques ont également été mises en évidence dans nos relations avec les différentes zones qui composent l'Asie, avec des puissances régionales comme l'Inde, le Japon et la Chine, avec des partenaires clés comme l'ANASE, l'Australie et la Corée, et avec des enceintes inter-régionales comme l'ASEM.

La mise en œuvre de ce cadre stratégique et sa contribution efficace à l'intensification des relations entre l'UE et ses partenaires d'Asie feront l'objet d'un réexamen scrupuleux au cours des années à venir. Nous devons aussi veiller à ce que les faibles ressources disponibles au titre des activités de coopération au développement et de coopération économique avec l'Asie soient utilisées de façon à produire le maximum de résultats pour pouvoir plaider en faveur de leur accroissement.

Plus que jamais, l'UE et ses partenaires d'Asie devront absolument collaborer pour relever les défis mondiaux auxquels elles sont toutes deux confrontées et exploiter les possibilités offertes par la mondialisation auxquelles elles doivent pouvoir toutes deux prendre part. De son côté, la Commission fera tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer nos partenariats régionaux et mondiaux avec l'Asie et nous inviterons nos partenaires asiatiques à entamer eux aussi une réflexion sur une approche commune envisageable pour aborder ces questions.



ANNEXES

Liste d'acronymes

ALA Pays d'Asie et d'Amérique latine	ALA
CEAP Coopération économique Asie-Pacifique	CEAP
FRA Forum de la région Asie	FRA
ANASE Association des nations de l'Asie du Sud-Est	ANASE
ANASE + 3 ANASE plus Chine, Japon et Corée	ANASE + 3
ASEM Rencontre Asie-Europe	ASEM
PESC Politique étrangère et de sécurité commune	PESC
CEI Communauté d'États indépendants	CEI
CAD Comité d'aide au développement (OCDE)	CAD
CE Communauté européenne, Commission européenne	CE
PESD Politique européenne de sécurité et de défense	PESD
UE Union européenne	UE
IDE Investissement direct étranger	IDE
GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	GATT
SPG Système de préférences généralisées	SPG
KEDO Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne	KEDO
PMA Pays les moins avancés	PMA
ALENA Zone de libre échange nord-américaine	ALENA
ONG Organisation non gouvernementale	ONG
APD Aide publique au développement	APD
ASACR Association sud-asiatique de coopération régionale	ASACR
PME Petites et moyennes entreprises	PME
OMC Organisation mondiale du commerce	OMC

Asie: population et PIB (1999)

	Population	PIB	PIB	PIB (PPA)	PIB (PPA)
	Population	LID	par habitant	rib (rra)	par habitant
			•	M*11* 1 -	-
	millions	milliards d'USD	USD	Milliards	USD
				d'USD	
A 3 C 3	1 220	555	422	2.650	1 000
Asie du Sud	1 330	575	432	2 658	1 998
Afghanistan	26,0	47.0	270	100.2	 1 <i>175</i>
Bangladesh	128,0	47,0	370	188,3	1 475
Bhoutan	0,8	0,4	510	1,2	1 496
Inde	998,0	442,2	450	2 144,1	2 149
Maldives	0,3	0,3	1 160	1,0	3 545
Népal	23,0	5,1	220	28,5	1 219
Pakistan	135,0	64,0	470	236,8	1 757
Sri Lanka	19,0	15,7	820	58,0	3 056
Asie du Sud-Est	512	524	1 022	1 571	3 067
Brunei	0,3		•••	•••	•••
Birmanie	45,0		•••	•••	•••
Cambodge	12,0	3,0	260	15,1	1 286
Indonésie	207,0	119,5	580	505,0	2 439
Laos	5,0	1,4	280	8,8	1 726
Malaisie	23,0	77,3	3 400	180,8	7 963
Philippines	77,0	78,0	1 020	292,9	3 815
Singapour	3,0	95,4	29 610	87,1	27 024
Thaïlande	62,0	121,0	1 960	345,4	5 599
Viêt-Nam	78,0	28,2	370	136,1	1 755
Asie du Nord-Est	1 480	5 908	3 993	7 989	5 400
Chine	1 250	980,2	780	4 112,2	3 291
Hong-Kong	7,0	161,7	23 520	144,0	20 939
Macao	0,5				
Taipei chinois	22,0	288,6	13 120		
Japon	127,0	4 078,9	32 230	3 042,9	24 041
Corée du Nord	23,0			•••	
Corée du Sud	47,0	397,9	8 490	685,7	14 637
Mongolie	3,0	0,9	350	3,9	1 496
	ŕ			•	
Australasie	23	434	18 848	490	21 291
Australie	19,0	380,8	20 050	426,4	22 448
Nouvelle-Zélande	4,0	52,7	13 780	63,3	16 566
Asie	3 345	7 440,2	2 224,3	12 707,5	3 799,1
11,510	2 2-13	7 110,2		12 101,5	5 777,1
Monde	5 975	29 232,1	4 890	38 804,9	6 490
		,-			
Asie en %	56,0%	25,5%		32,7%	

Source : Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001

UE et pays candidats: population et PIB (1999)

	Population	PIB	PIB	PIB (PPA)	PIB (PPA)
	•		par habitant	, ,	par habitant
	millions	milliards d'USD	USD	milliards d'USD	USD
UE-15	375	8 213	21 877	7 842	20 890
Autriaha	9.0	210.0	25 070	102.5	22 909
Autriche Belgique	8,0 10,0	210,0 250,6	25 970 24 510	192,5 247,4	23 808 24 200
Danemark	5,0	170,3	32 030	129,1	24 280
Finlande	5,0	122,9	23 780	109,6	21 209
France	59,0	1 427,2	23 480	1 293,8	21 897
Allemagne	82,0	2 079,2	25 350	1 837,8	22 404
Grèce	11,0	124,0	11 770	153,8	14 595
Irlande	4,0	71,4	19 160	71,5	19 180
Italie	58,0	1 136	19 710	1 196,3	20 751
Luxembourg	0,4	19,3	44 640	16,5	38 247
Pays-Bas	16,0	384,3	24 320	364,3	23 052
Portugal	10,0	105,9	10 600	151,3	15 147
Espagne	39,0	551,6	14 000	659,3	16 730
Suède	9,0	221,8	25 040	184,4	20 824
Royaume-Uni	59,0	1 338,1	22 640	1 234,4	20 883
Pays candidats à l'UE	168	556	3 306	1 249	7 427
Fays candidats a 1 OE	100	550	3 300	1 249	1421
Bulgarie	8,0	11,3	1 380	40,4	4 914
Chypre	0,8	9,1	11 960	14,0	18 395
République tchèque	10,0	52,0	5 060	126,3	12 289
Estonie	1,0	5,0	3 480	11,3	7 826
Hongrie	10,0	46,8	4 650	105,5	10 479
Lettonie	2,0	6,0	2 470	14,4	5 938
Lituanie	4,0	9,7	2 620	22,5	6 093
Malte	0,4	3,5	9 210	5,7	15 066
Pologne	39,0	153,1	3 960	305,5	7 894
Roumanie	22,0	34,2	1 520	126,8	5 647
République slovaque	5,0	19,4	3 590	52,9	9 811
Slovénie	2,0	19,6	9 890	29,8	15 062
Turquie	64,0	186,3	2 900	394,1	6 126
UE + pays candidats	544	8 769	16 131	9 091	16 724
Monde	5 975	29 232,1	4 890	38 804,9	6 490
UE-15 en %	6,3%	28,1%		20,2%	
UE + pays candidats en %	9,1%	30,0%		23,4%	
Fill State of the American State of the Amer	2,270	23,370		25,170	
		l	l .		l

Source : Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001

<u>Commerce de l'UE avec l'Asie et les autres régions (1995-2000)</u> (en millions d'euros)

	Expor	tations de l	'UE	Import	ations de l'	UE	Balance com	merciale	Part	Part
	2000	1995	% par	2000	1995	% par	2000	1995	UE X 00	UE X 95
			95-00			an 95-00				
ASIE DU NORD-EST	121 859	86 177	7,2%	218 260	111 093	14,5%	-96 402	-24 916	13,0%	15,0%
Asie du Nord-Est (sauf	77 162	53 281	7,2%	133 255	56 794	18,6%	-56 093	-3 513	8,2%	9,3%
Japon)	77 102	33 201	7,770	133 233	30 794	10,070	-30 093	-5 515	0,2 70	9,5 70
Japon	44 697	32 896	6,3%	85 005	54 299	9,4%	-40 308	-21 403	4,8%	5,7%
Corée du Sud	16 356	12 331	5,8%	24 346	10 925	17,4%	-7 990	1 407	1,7%	2,2%
Chine	25 288	14 690	11,5%	69 673	26 343	21,5%	-44 385	-11 653	2,7%	2,6%
Hong-Kong	20.243	15 796	5,1%	11 708	7 156	10,3%	8 536	8 640	2,2%	2,8%
Macao	178	137	5,4%	858	532	10,0%	-680	-395		
Taïwan	14 851	10 112	8,0%	26 499	11 756	17,7%	-11 648	-1.643	1,6%	1,8%
Mongolie	65	49	5,5%	50	31	9,9%	14	18		
Corée du Nord	181	165	1,9%	121	50	19,2%	60	115		
ANASE	40 055	37 091	1,5%	69 310	34 670	14,9%	-29 255	-2 421	4,3%	6,5%
Brunei	272	625	-15,3%	129	263	-13,3%	143	362	0,0%	0,1%
Indonésie	4 397	5 854	-5,6%	10 833	6 109	12,1%	-6 436	-254	0,5%	1,0%
Malaisie	8 380	7 939	1,1%	16 887	9 156	13,0%	-8 507	-1 217	0,9%	1,4%
Philippines	4 358	2 291	13,7%	8 015	2 420	27,1%	-3 658	-129	0,5%	0,4%
Singapour	14 720	10 904	6,2%	15 853	8 760	12,6%	-1 133	2 144	1,6%	1,9%
Thaïlande	6 431	8 492	-5,4%	12 742	6 625	14,0%	-6 311	1 867	0,7%	1,5%
Viêt-Nam	1 227	750	10,3%	3 961	1 151	28,0%	-2 734	-401	0,1%	0,1%
Cambodge	115	75	9,0%	355	46	50,3%	-240	29		
Laos	44	43	0,8%	130	72	12,5%	-86	-30		
Birmanie	112	119	-1,3%	404	68	43,0%	-293	51		
ASIE DU SUD	17 660	12 828	6,6%	20 240	12 159	10,7%	-2 579	669	1,9%	2,2%
Inde	13 304	9 440	7,1%	12 342	7 796	9,6%	962	1 644	1,4%	1,6%
Pakistan	1 905	2 045	-1,4%	2 602	1 979	5,6%	-697	67	0,2%	0,4%
Sri Lanka	1 575	720	16,9%	1 891	930	15,2%	-317	-210	0,2%	0,1%
Népal	85	51	10,7%	178	143	4,5%	-93	-92	0,0%	0,0%
Bangladesh	695	495	7,0%	3 46	1 260	19,3%	-2 351	-765	0,1%	0,1%
Maldives	39	28	7,2%	121	20	43,5%	-82	8		
Bhoutan	11	6	13,7%	2	1	8,6%	9	5		
Afghanistan	46	43	1,4%	57	29	14,4%	-11	13		
AUSTRALASIE	17 857	12 287	7,8%	11 130	6 672	10,8%	6 727	5 615	1,9%	2,1%
Australie	15 694	10 500	8,4%	8 730	4 975	11,9%	6 965	5 526	1,7%	1,8%
Nouvelle-Zélande	2 140	1 786	3,7%	2 386	1 697	7,1%	-247	89	0,2%	0,3%
TOTAL ASIE	197 431	148 384	5,9%	318 940	164 593	14,1%	-121 509	-16 210	21,1%	25,9%
Pays industrialisés d'Asie	99 331	73 447	6,2%	133 047	79 584	10,8%	-33 716	-6 137	10,6%	12,8%
Pays en développement d'Asie	98 100	74 937	5,5%	185 893	85 10	16,9%	-87 793	-10 073	10,5%	13,1%

<u>Commerce de l'UE avec l'Asie et les autres régions (1995-2000)</u> (en millions d'euros)

	2000	Exportati ons de l'UE 1995	% par an 95-00	2000	Importati ons de l'UE 1995	% par an 95-00	Balance commerci ale 2000	1995	Part UE X 00	Part UE X 95
Europe hors UE	289 258	168 700	11,4%	282 587	153 486	13,0%	6 671	15 214	30,9%	29,4%
Pays candidats (13)	150 415	70 658	16,3%	117 012	55 468	16,1%	33 403	15 190	16,1%	12,3%
EEE + Suisse	98 107	69 776	7,1%	106 188	69 929	8,7%	-8 081	-153	10,5%	12,2%
CEI	27 568	20 820	5,8%	54 227	24 931	16,8%	-26 660	-4 111	2,9%	3,6%
Europe du Sud-Est	9 619	5 486	11,9%	4 539	2 763	10,4%	5 079	2 723	1,0%	1,0%
Autres pays d'Europe occident.	3 550	1 960	12,6%	620	396	9,4%	2 930	1 564	0,4%	0,3%
ALENA	265 389	118 168	17,6%	222 284	118 589	13,4%	43 105	-420	28,4%	20,6%
États-Unis	230 947	103 315	17,5%	196 946	103 674	13,7%	34 000	-358	24,7%	18,0%
Canada	20 596	10 342	14,8%	18 364	11 707	9,4%	2 232	-1 365	2,2%	1,8%
Mexique	13 846	4 511	25,1%	6 973	3 208	16,8%	6 873	1 303	1,5%	0,8%
Autres régions	160 186	108 320	8,1%	157 466	87 392	12,5%	2 720	20 928	17,1%	18,9%
Méditerranée	50 788	33 191	8,9%	44 901	21 043	16,4%	5 887	12 148	5,4%	5,8%
Amérique latine et centrale	40 357	27 844	7,7%	41 326	27 222	8,7%	-969	662	4,3%	4,9%
Pays du Golfe	31 055	20 983	8,2%	28 336	11 482	19,8%	2 719	9 501	3,3%	3,7%
ACP	37 987	26 262	7,7%	42 904	27 645	9,2%	-4 917	-1 383	4,1%	4,6%
Monde (sauf intra-UE)	935 733	573 277	10,3%	1 022 671	545 253	13,4%	-86 937	28 024	100,0%	100,0%

Source: Eurostat

Répartition du commerce mondial (1999)

(en millions d'euros)

	Importations	%	Exportatio	%	Total des	%
		70	ns	70	échanges	70
	total		total		total	
MONDE (sauf intra-UE)	4 164 100		3 972 000		8 136 100	
Intra-UE	1 265 800		1 332 800		2 598 600	
MONDE (y compris intra-UE)	5 429 900	100,00	5 304 800	100,00	10 734 700	100,00
UE (extra-UE)	779 100	14,35	759 800	14,32	1 538 900	14,34
UE (extra & intra-UE)	2 044 900	37,66	2 092 600	39,45	4 137 500	38,54
Asie du Nord-Est	731 427	13,47	877 155	16,54	1 608582	14,98
Japon	291 555	5,37	393 334	7,41	684 888	6,38
Corée du Sud	112 350	2,07	134 781	2,54	247 131	2,30
Chine	155 490	2,86	182 900	3,45	338 390	3,15
Hong-Kong	168 562	3,10	163 066	3,07	331 628	3,09
ANASE	289 654	5,33	346 953	6,54	636 607	5,93
Indonésie	27 163	0,50	53 663	1,07	80 826	0,75
Malaisie	61 449	1,13	79 332	1,50	140 781	1,31
Philippines	29 432	0,54	33 285	0,63	62 717	0,58
Singapour	104 216	1,92	107 649	2,03	211 865	1,97
Thaïlande	49 923	0,92	57 983	1,09	107 905	1,01
Viêt-Nam	12 397	0,23	9 827	0,19	22 225	0,21
Asie du Sud	68 236	1,26	53 768	1,01	122 003	1,14
Inde	42 102	0,78	36 787	0,69	78 890	0,73
Pakistan	9 661	0,18	7 918	0,15	17 579	0,16
Sri Lanka	6 218	0,11	4 019	0,08	10 237	0,10
Népal	1 409	0,03	534	0,01	1 943	0,02
Bangladesh	7 837	0,14	4 241	0,08	12 078	0,11
Australasie	80 968	1,49	64 004	1,21	144 971	1,35
Australie	67 486	1,24	52 548	0,99	120 033	1,12
Nouvelle-Zélande	13 482	0,25	11 456	0,22	24 938	0,23
Total Asie	1 170 284	21,55	1 341 880	25,30	2 512 163	23,40
Pays industrialisés d'Asie	653 434	12,03	755 185	14,24	1 408 619	13,12
Pays en développement d'Asie	516 850	9,52	586 695	11,06	1 103 545	10,28
ALENA	1 351 291	24,89	998 721	18,83	2 350 012	21,89
États-Unis	983 721	18,12	648 060	12,22	1 631 780	15,20
Canada Mexique	221 037 146 533	4,07	222 689	4,20	443 726 274 506	4,13
	429 833	2,70 7,92	127 973 409 663	2,41 7,72	839 496	2,56 7,82
Autres régions Méditerranée (sauf pays	86 599	1,59	58 800	1,11	145 398	1,35
candidats)	60 399	1,39	30 000	1,11	143 396	1,33
Amérique latine (sauf Mexique)	167 212	3,08	151 258	2,85	318 470	2,97
Pays du Golfe	78 125	1,44	109 855	2,07	187 980	1,75
ACP (y compris Afrique du	97 897	1,80	89 751	1,69	187 648	1,75
Sud)		,		,		, -
Europe (hors UE)	371 302	6,84	358 604	6,76	729 905	6,80
Pays candidats (13)	188 789	3,48	138 127	2,60	32 6915	3,05
EEE et autres	110 180	2,03	119 287	2,25	229 467	2,14
CEI	58 058	1,07	94 603	1,78	152 661	1,42
Europe du Sud-Est	14 275	0,26	6 587	0,12	20 862	0,19
Source: FMI et Eurostat						

Investissement direct étranger de l'UE (extra-UE), 1995-1999

		Part		Part		Part		Part		Part	Moyenne	Part
	m.€	%	m.€	%	m.€	%	m.€	%	m.€	%	95-99	%
Total général	60 805	100,0%	69 086	100,0%	109 147	100,0%	221 641	100,0%	277 729	100,0%	147 682	100,0%
Asie du Nord-Est	4 042	6,6%	6 633	9,6%	3 200	2,9%	7 050	3,2%	16 698	6,0%	7 525	5,1%
Hong-Kong	1 325	2,2%	1 247	1,8%	-	0,0%	2 519	1,1%	4 481	1,6%	1 904	1,3%
Chine		1,2%	1 650	2,4%	1 893	1,7%		0,3%	1 109	0,4%	1 194	0,8%
Japon	1 243	2,0%	2 474	3,6%	1 275	1,2%		0,3%	8 921	3,2%	2 926	2,0%
Corée		0,6%		0,5%		0,2%	2 686	1,2%	1 627	0,6%	1 049	0,7%
Taïwan		0,6%		1,3%	-	-0,1%		0,2%		0,2%	451	0,3%
ANASE 10	1 747	2,9%	4 003	5,8%	4 163	3,8%	-5 609	-2,5%	-1 749	-0,6%	511	0,3%
Singapour	467	0,8%	1 534	2,2%	2 002	1,8%	-8 870	-4,0%	-5 787	-2,1%	-2 131	-1,4%
Malaisie	-56	-0,1%	658	1,0%	404	0,4%	1 061	0,5%		0,3%	567	0,4%
Thaïlande	607	1,0%	800	1,2%	729	0,7%	796	0,4%	2 006	0,7%	988	0,7%
Indonésie	614	1,0%	673	1,0%	516	0,5%	254	0,1%	212	0,1%	454	0,3%
Philippines	95	0,2%	327	0,5%	364	0,3%	784	0,4%	700	0,3%	454	0,3%
Inde	339	0,6%	342	0,5%	621	0,6%	867	0,4%	1 146	0,4%	663	0,4%
Australie et Nouvelle-Zélande (ANZ)	3 759	6,2%	3 633	5,3%	2 695	2,5%	1 140	0,5%	2 722	1,0%	2 790	1,9%
Total Asie	9 887	16,3%	14 611	21,1%	10 679	9,8%	3 448	1,6%	18 817	6,8%	11 488	7,8%
Jap, Cor, Twn, ANZ	5 761	9,5%	7 369	10,7%	4 053	3,7%	5 068	2,3%	13 830	5,0%	7 216	4,9%
en % total Asie		58,3%		50,4%		38,0%		147,0%		73,5%		62,8%
Chine, HKg, ANASE, Inde	4 126	6,8%	7 242	10,5%	6 626	6,1%	-1 620	-0,7%	4 987	1,8%	4 272	2,9%
en % total Asie		41,7%		49,6%		62,0%		-47,0%		26,5%		37,2%

Investissement direct étranger de l'UE (extra-UE), 1995-1999

		Part		Part		Part		Part		Part	Moyenne	Part
	m.€	%	m.€	%	m.€	%	m.€	%	m.€	%	95-99	%
ALENA	33 668	55,4%	27 383	39,6%	52 626	48,2%	139 858	63,1%	187 578	67,5%	88 223	59,7%
États-Unis	31 616	52,0%	25 822	37,4%	48 158	44,1%	133 433	60,2%	182 060	65,6%	84 218	57,0%
Canada	1 307	2,1%	766	1,1%	1 379	1,3%	5 077	2,3%	3 759	1,4%	2 458	1,7%
Mexique	745	1,2%	795	1,2%	3 089	2,8%	1 348	0,6%	1 759	0,6%	1 547	1,0%
Europe hors UE	9 628	15,8%	12 928	18,7%	20 822	19,1%	36 590	16,5%	20 782	7,5%	20 150	13,6%
AELE	3 469	5,7%	6 111	8,8%	10 879	10,0%	23 600	10,6%	5 837	2,1%	9 979	6,8%
Pays candidats	5 913	9,7%	6 130	8,9%	7 885	7,2%	12 028	5,4%	14 117	5,1%	9 215	6,2%
CEI	246	0,4%	687	1,0%	2 058	1,9%	962	0,4%	828	0,3%	956	0,6%
Amér. lat. & centr. (sauf Mex.)	4 210	6,9%	10 082	14,6%	17 853	16,4%	27 659	12,5%	42 037	15,1%	20 368	13,8%
ACP	1 143	1,9%	1 923	2,8%	2 472	2,3%	3 141	1,4%	5 041	1,8%	2 744	1,9%
Golfe, Iran, reste Moyen-Orient	486	0,8%	427	0,6%	966	0,9%	2 816	1,3%	2 629	0,9%	1 465	1,0%
Méditerranée (MMI)	404	0,7%	480	0,7%	991	0,9%	1 531	0,7%	-321	-0,1%	617	0,4%

Source : Eurostat

<u>Coopération financière et technique de la CE avec l'Asie (1976-2000)</u> (en millions d'euros, engagements)

	Coop. développem		Coop. économique		Total	
	ent Total 5 ans	Moyen./an	Total 5 ans	Moyen./an	Total 5 ans	Moyen./an
1976-80	264,4	52,9			264,4	52,9
1981-85	703,4	140,7			703,4	140,7
1986-90	1 079,7	215,9			1 079,7	215,9
1991-95	1 627,9	325,6	189,0	37,8	1 816,9	363,4
1996-00	1 761,8	352,4	430,3	86,1	2 192,1	438,4
Total 76-00	5 437,3		619,3		6 056,5	

Source : CE

Total flux APD vers l'Asie* (1989 et 1999) (en millions d'USD, paiements)

<u>Total flux APD monde (1999)</u> (en millions d'USD, paiements)

	Moyenne 1988-89		Moyenne 1998-99			1999	
UE	4 741	39,4%	4 812,6	30,4%	UE	26 756	47,5%
Japon	4 549	37,8%	8 053,2	50,9%	Japon	15 323	27,2%
États-Unis	1 170	9,7%	1 452,6	9,2%	États-Unis	9 145	16,2%
Autres CAD **	1 576	13,1%	1 489,0	9,4%	Autres CAD **	5 154	9,1%
Total	12 036	100,0%	15 807,4	100,0%	Total	56 378	100,0%

Source : CAD

Source : CAD

^{*} Asie, y compris Asie du Sud, du Sud-Est, du Nord-Est et centrale

^{**} Autres membres du CAD: Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suisse